

RD-CONGO

LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

300 FC

www.adiac-congo.com

N° 2724 - JEUDI 29 SEPTEMBRE 2016

VIOLENCES À KINSHASA

L'ONU réclame une enquête indépendante

Les dérapages ayant émaillé les manifestations des 19 et 20 septembre ont été largement commentés le 27 septembre au Haut-commissariat aux droits de l'homme (HCDH) à Genève par les responsables onusiens chargés des droits de l'Homme qui, sans ambages, ont établi la responsabilité des autorités de Kinshasa dans ce dossier. Redoutant un remake d'ici le mois de décembre, la Haute commissaire adjointe aux droits de l'Homme, Kate Gilmore, a suggéré l'ouverture d'une enquête indépendante et transparente destinée à traduire en justice les auteurs et instigateurs de ces violences.

En réaction, le ministre de la Justice, Alexis Thambwé Mwamba, invite à relativiser ces propos tout en déclarant que la RDC n'est pas un régime répressif « par rapport à ce qui se passe dans d'autres pays » sur le continent.



Page 20

Des manifestants le 19 septembre à Kinshasa

OPPOSITION

Le Rassemblement en conclave ce week-end



Étienne Tshisekedi en avant-plan

À l'heure où le dialogue politique de la cité de l'Union africaine bat de l'aile et qu'aucune perspective d'une reprise des travaux ne pointe à l'horizon, il appert que l'aile dure de l'opposition entend saisir cette opportunité pour donner de la voix dans le cadre d'un conclave qui s'annonce imminent. Il s'agira de faire l'état des lieux de la situation politique du pays et de réfléchir sur un avant-projet de compromis politique à soumettre à la critique dans la perspective d'un deuxième round du dialogue inclusif à convoquer.

Le Rassemblement devrait, par ailleurs, fixer l'opinion sur ce qu'il pense obtenir du dialogue inclusif et donner à ses membres des directives claires sur la conduite à observer en rapport avec les activités à mener jusqu'au 19 décembre marquant officiellement la fin du mandat constitutionnel du chef de l'État.

Page 20

DÉVELOPPEMENT DE LA RDC

Zacharie Kombe Mambembe Pero appelle à assainir la gestion du pays

Pendant que les politiques et la société civile s'empoignent pour la conquête du pouvoir d'État, cet analyste financier et journaliste indépendant va au-delà du visuel. Il propose, dans une réflexion, d'attaquer à la racine le mal qui ronge la RDC, à savoir la mal gouvernance, par la promotion de la bonne gouvernance.

Il regrette que sous les deux mandats de Kaburuka à la tête de la Banque africaine de développement, marqués par des gros investissements surtout dans les domaines de l'eau et de l'électricité, la RDC ne semble en avoir fait bon usage.

Il se réfère aux résultats obtenus en

la matière tels que rendus dans les rapports d'enquête démocratique et de santé de 2007 et 2014 où l'on peut observer que 40 % des Congolais n'ont toujours pas accès à l'eau potable alors que 80 % de cette population n'ont pas accès à l'électricité.

Page 21

OMS

Plaidoyer pour une réponse multisectorielle à l'épidémie de choléra en RDC



Vaccination contre la rougeole au Katanga en janvier 2011

Depuis que la ville de Kinshasa vit sous l'épidémie du choléra, le gouvernement et ses partenaires, notamment l'Organisation mondiale de la santé (OMS), œuvrent en synergie pour empêcher la propagation de cette épidémie dans toute la ville de Kinshasa. Plus que jamais, la lutte contre le choléra implique une approche multisectorielle. D'où, les lettres de plaidoyer envoyées par le représentant de l'OMS à plusieurs membres du gouvernement de la RDC. La situation épidémiologique du choléra, les facteurs favorisant cette épidémie ainsi que ceux spécifiques de propagation liés au transport des personnes le long du fleuve Congo ont été au centre des récentes discussions entre le ministre des Transports et le représentant de l'OMS/RDC. Sur le tapis, les conditions d'hygiène dans les ports ainsi qu'à bord des bateaux et baleinières.

Page 21

ÉDITORIAL

Nul ne sait...

Nul, en effet, ne sait de quoi demain sera fait, mais cela n'empêche nullement chacun, à la place qu'il occupe au sein de la société, de réfléchir et d'agir pour que la société dans laquelle il vit soit plus prospère, plus équitable, plus ouverte sur le monde, plus franchement tournée vers le progrès.

Alors que nous venons de nous doter de nouvelles institutions et que nous vivons les premiers mois d'un quinquennat centré sur l'émergence, cette préoccupation devrait figurer au cœur du débat public. Car c'est bien de ces avancées individuelles et collectives que surgira à terme plus ou moins rapproché la «rupture» prônée par la plus haute autorité de l'Etat.

Le problème - car il y en a un, bien sûr - est que la société civile ne semble guère convaincue de la nécessité de mobiliser ses forces individuelles et collectives pour faire en sorte que, dans le proche avenir, s'instaure chez nous un progrès dont tous les citoyens pourront tirer un juste profit où qu'ils vivent. Ceci tient au fait que, mise à part la scène politique sur laquelle se déchangent comme toujours les passions, nul ne se soucie réellement de se projeter dans le futur et donc de dialoguer sur l'avenir.

Tout se passe en vérité comme si le citoyen congolais s'en remettait à l'Etat et à l'Etat seul pour explorer les voies conduisant à l'émergence. En témoigne l'indigence regrettable des propos que tiennent sur le sujet les hommes et les femmes censés parler au nom des citoyens, mais également l'extrême faiblesse des associations, groupes de réflexion et organismes divers qu'ils animent ou dirigent.

Alors que partout ailleurs dans le monde la société civile s'organise pour mieux faire entendre sa voix face à l'Etat, aux formations politiques, aux lobbies économiques, aux institutions officielles, on ne la voit guère s'exprimer chez nous. Ou, si elle le fait c'est avec une telle discrétion que sa voix n'est pas vraiment audible. Se trouvera-t-il dans les mois à venir quelqu'un qui, au-delà de la controverse politique, osera lancer le véritable débat social auquel, n'en doutons pas, la majorité des Congolais et des Congolaises aspire dans le moment présent où se joue leur avenir ?

Les Dépêches de Brazzaville

DROITS DE L'HOMME

Chaque nation appelée à respecter ses obligations internationales



Photo de famille avec le directeur de cabinet après l'ouverture de la formation (adiac)

Veiller au respect par chaque État de ses obligations internationales contenues dans différents instruments relatifs aux droits de l'Homme, est l'un des sujets à l'ordre du jour de deux ateliers consécutifs de formation organisés du 27 au 30 septembre à Brazzaville par le ministère de la Justice, des Droits humains et de la Promotion des peuples autochtones.

Les travaux de cet atelier ont été ouverts par le directeur de cabinet du ministre de la Justice, François Kipoutou, en présence du directeur du Centre des Nations unies pour les droits de l'Homme et de la démocratie en Afrique centrale, Ahowanou Agbessi.

Pendant quatre jours, explique François Kipoutou, ce premier atelier permettra aux participants de passer en revue les mécanismes internationaux et régionaux de promotion et de protection des droits de l'homme. Ils feront également le point des ratifications par le Congo de ces instruments et dispositifs de mise en œuvre au plan national. Ils vérifieront l'efficacité de la commission nationale des droits de l'homme dans son action de promotion et des autorités locales en faveur de ces droits.

Le deuxième atelier, poursuit-il, permet à ces derniers de s'approprier des mécanismes d'évaluation par les pairs, qui n'est que l'Examen périodique universel (EPU). « Cet atelier vise l'amélioration dans chacun des 193 Etats membres des Nations unies et, mesure en particulier, le respect par chaque État de ses obligations internationales contenues dans différents instruments : la charte des Nations unies, la déclaration universelle des droits de l'homme, les instruments des droits de l'homme dont l'Etat fait partie et le droit international humanitaire applicable », a-t-il indiqué.

Outre ces ateliers, les enseignements sont basés sur la place des droits de l'homme dans les Objectifs du développement durable, la typologie et classification thématique des recom-

mandations de l'EPU et perspectives de mise en œuvre et bien d'autres. Les discussions en travaux de groupe ont porté sur différentes communications.

Le directeur du Centre des Nations unies pour les droits de l'homme et de la démocratie en Afrique centrale, Ahowanou Agbessi, a expliqué que le Congo est l'un des rares pays à avoir une loi sur la protection des droits des peuples autochtones.

Il a par ailleurs fait un plaidoyer pour les droits et la protection des droits de l'homme avant d'inviter la société civile, le secteur privé et d'autres institutions nationales œuvrant dans la promotion des droits de l'homme à redoubler d'efforts pour être de véritables acteurs de la promotion et de la protection. Il a aussi appelé les participants à se mettre ensemble avec le gouvernement afin que d'ici à 2030 le Congo soit parmi les pays dont les droits sont véritablement respectés.

Lydie Gisèle Oka

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout
Secrétariat des rédactions : Clotilde Ibara, Jean Kodila
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembédi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteurs en chef : Guy-Gervais Kitina, Thierry Nougou
Service Société : Parfait Wilfried Douniama (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oka
Service Politique : Roger Ngombé (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé
Service Économie : Nancy France Loutoumba (chef de service); Quentin Loubou, Fiacre Kombo, Lopelle Mboussa Gassia
Service International : Nestor N'Gampoula (chef de service), Yvette Reine Nzaba, Josiane Mambou Loukoulou, Rock Ngassakys
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de

service), Rosalie Bindika
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rominique Nerplat Makaya
Édition du samedi : Meryll Mezath (Rédactrice en chef), Durlly Emilia Gankama

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustine Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Méline Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire). Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa, Gypsie Oïssa
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Sports : Martin Enyimo
Relations publiques : Adrienne Londole
Service commercial : Stella Bope
Comptabilité et administration : Lukombo
Caisse : Blandine Kapinga
Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : Colonel Ebeya n°1430,

commune de la Gombe /
Kinshasa - RDC - Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (chef de service)
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Jeff Tamaff.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndongidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Chef de service : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs : Farell Mboko
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie : Martial Mombongo
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Directeur : Charles Zodialo
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré
Commercial Brazzaville : Rodrigue Ongagna,

Mildred Moukenga
Commercial Pointe-Noire : Méline Eta Anto
Diffusion de Brazzaville : Brice Tsébé, Irin Maouakani
Diffusion Kinshasa : Adrienne Londole.
Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Mombelé Ngonu

TRAVAUX ET PROJETS TRANSVERES

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Directeur : Philippe Garcia
Assistante : Sylvia Adhbas

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaine Angombo

IMPRIMERIE

Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service prépresse : Eudes Banzouzi
Chef de production : François Diatoulou Mayola
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Gouesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo
Tél. : (+242) 06 983 9227 / (+242) 05 629 1317
eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Rively Gérard Ebami-Sala, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphany Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Gouesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo
Tél. : (+242) 06 930 82 17

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire NZONZIB..

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Gouesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo /
Tél. : (+242) 05 532.01.09
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

CSLC

Les passations de service en demi-teinte

A l'issue du renouvellement du bureau du Conseil supérieur de la liberté de communication (CSLC) intervenu au terme de l'élection, le 22 septembre du vice-président et du secrétaire comptable, les deux membres sortants n'ont pas pris part aux passations de consignes qui ont eu lieu le 28 septembre.

Le vice-président sortant, Claude Antoine Sissia ne s'est pas présenté. Il a mandaté son directeur de cabinet pour assurer l'office sans qu'il ait pris soin de justifier par écrit les raisons de son absence. Néanmoins, le nouveau vice-président Zéphirin Dibangou a pris ses fonctions en présence du président du CSLC, Philippe Mvouo.

Au secrétariat-comptabilité, tous les bureaux étaient fermés. La secrétaire comptable sortante, Gertrude Hobain Mongo et tout son personnel étaient absents. La nouvelle secrétaire comptable, Adeline Ndongou et l'équipe mandatée pour la passation de service ont pris acte de cette désertion.

Rappelons que plusieurs Congolais ignorent les mécanismes du renouvellement du bureau du CSLC. En effet l'article 16 de la loi n° 4 -2003 du 18 janvier 2003 déterminant les missions, l'organisation, la composition et le fonctionnement du CSLC, dispose que : « le CSLC est dirigé par un bureau de trois membres composé d'un président ; d'un vice-président et d'un secrétaire-comptable. Le président de la République nomme le président du CSLC parmi ses membres. Les membres du CSLC élisent, en leur sein, le vice-président et le secrétaire-comptable ».

La Rédaction

VIE DES PARTIS

Le Cosuc porté sur les fonts baptismaux

Treize groupements et partis politiques du Centre ont signé, au cours d'une assemblée générale organisée à Brazzaville, le 27 septembre, l'accord-cadre créant le Conseil supérieur du Centre (Cosuc).

Cette plateforme politique est dirigée par Digne Elvis Okombi Tsalissan. Dans le communiqué final sanctionnant les travaux de l'assemblée générale, les participants ont prononcé la déchéance de Jean Michel Bokamba Yangouma au poste de coordonnateur général des groupements et partis politiques du Centre pour inconséquence idéologique.

Le texte précise, par ailleurs, qu'il est désormais interdit à ce dernier d'engager les groupements et partis politiques du Centre en qualité de coordonnateur général. Le communiqué final a indiqué, en outre, que le Cosuc est ouvert à tous les autres partis et groupements politiques se réclamant de leur obédience.

Prenant la parole pour la circons-

tance, le nouveau coordonnateur général du Cosuc, Digne Elvis Okombi Tsalissan a remercié ses collègues pour lui avoir fait confiance en l'élevant à ce poste. Il a sollicité, par la même occasion, leur apport multiforme tant physique que spirituel en vue de l'accompagner dans l'accomplissement de sa délicate mission.

L'orateur a déploré la crise que traverse depuis un certain temps les partis et groupements du Centre. « Je voudrais vous dire que le Centre n'est pas une absence de position. Dans un passé encore récent, il nous était arrivé de mener des combats au côté de l'opposition ou de la majorité. C'est pour cela qu'ayant fait le choix de soutenir la candidature de Denis Sassou N'Guesso, notre devoir est de l'accompagner à réussir son mandat. Mais ce soutien, pour nous les centristes, nous le voulons honnête et clair ; sans pour autant remettre en cause nos valeurs centristes », a indiqué Digne Elvis Okombi Tsalissan.

Il a rappelé à l'assistance les am-

bitions qui les animaient à la création des partis et groupements politiques du centre. « Au Centre, nous sommes arrivés très jeunes pour certains, très enthousiastes et pleins de bonnes idées. Au Centre, nous sommes arrivés avec beaucoup de rêves, d'idées et du courage pour apprendre et changer le Congo derrière les aînés que nous avons placés au-devant de la machine. Tout récemment, lors de la messe de requiem en mémoire de notre camarade Satoupa, je me suis demandé où sont passées les valeurs cardinales qui caractérisaient le Centre », a-t-il indiqué.

De son côté, le président du comité préparatoire de l'assemblée générale, Louis Juvenal Hollat a insisté sur l'esprit de cohésion, d'entente et d'unité qui doit caractériser les membres du Cosuc. Il a indiqué que les partis du Centre ont l'ambition de rassembler les militants autour des valeurs centristes.

Roger Ngombé

OPPOSITION

ROC-RFD : communiqués contradictoires

Le 12 septembre, un communiqué de presse du Rassemblement de l'opposition congolaise (ROC), annonçait le ralliement à cette plateforme de l'opposition congolaise, du Rassemblement

des forces pour la démocratie (RFD). Le texte avait été distribué à la presse, qui l'a naturellement relayé.

Le 27 septembre, par un démenti assorti du commentaire « Gros mensonge

et fausse information », le RFD qui cite notre journal daté du 15 septembre, se dit étonné car, comme le souligne son président, « Depuis trois mois je vis sans contact avec le monde politique ».

Nous publions, dans la présente édition, les deux déclarations signées des dirigeants du ROC et du RFD. Observons, en passant, que si elles sont antinomiques, le fait ne saurait être imputé aux médias.

RASSEMBLEMENT DE L'OPPOSITION CONGOLAISE
ROC

Unité*Liberté*Egalité

CONVENTION NATIONALE

DIRECTION POLITIQUE

SECRETARIAT TECHNIQUE

Communiqué de presse

Réuni en sa réunion hebdomadaire du 12 septembre 2016, le Bureau de la Commission Ad hoc du Rassemblement de l'Opposition Congolaise (ROC) a entre autres examiné la demande d'adhésion au ROC du Rassemblement des Forces Démocratiques (R.F.D) du Président Joseph Hondjuila MIOKONO.

En effet, après lecture de la déclaration de principes du ROC et de l'analyse de la situation nationale, le R.F.D a décidé d'adhérer au ROC.

La Commission Ad hoc du ROC a salué l'arrivée au sein du ROC du Rassemblement des Forces Démocratiques (R.F.D) du Président Joseph Hondjuila MIOKONO.

Fait à Brazzaville, le 13 septembre 2016

La Porte-Parole du Roc


Gilda Rosemonde MOUTSARA-GAMBOU

RASSEMBLEMENT DES FORCES POUR LA DEMOCRATIE (R.F.D)
Rue Loufou bis n° 2030 - Plateau des 15 ans - Brazzaville - République du Congo

Démocratie *Paix *Progrès

Démenti - du Président du RFD MEMBRE DU FROCAD

L'article paru dans le journal les dépêches de Brazzaville n°2712, du Jeudi 15 septembre 2016, portant sur une adhésion de Monsieur **Joseph HONDJUILA MIOKONO** Président du rassemblement des Forces pour la Démocratie (R.F.D) au R.O.C de : **Jean Marie MPOUELE** et **MBOUSSA Ellah** interroge plus d'un congolais:

Gros mensonge et fausse information

Dans le développement de l'article, les auteurs font état de l'adhésion et d'une décision entérinée par le R.O.C au cours de sa réunion hebdomadaire du 12 septembre 2016.

Depuis 3 mois je vis sans contact avec le monde politique.

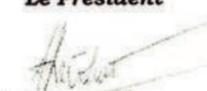
Aucun parti politique dans un état démocratique ne peut adhérer à un autre groupement politique sans l'avis de l'Assemblée Générale ou du Congrès.

Le Président du R.F.D ne se retrouve pas dans cette information falacieuse. Il demande à toute personne morale ou physique qui détient la dite demande d'adhésion de la diffuser dans les mêmes journaux pour éviter toute confusion susceptible de provoquer des troubles au sein du parti (R.F.D).

Merci

Fait à Brazzaville, le 27 Septembre 2016

Le Président


Joseph HONDJUILA MIOKONO



FICHE DE POSTE

1 PRIMATOLOGUE AU PARC NATIONAL D'ODZALA-KOKOUA (PNOK), RÉPUBLIQUE DU CONGO



Le Parc National d'Odzala-kokoua a l'honneur de recruter un primatologue

Description du poste :

Localisation : Parc National d'Odzala-Kokoua, Cuvette-Ouest, Rép. du Congo

Localisation du camp : Forêt

Services : communication radio et par téléphone satellite avec le Quartier Général (QG) du parc à Mbomo depuis la forêt; accès internet au QG du parc à Mbomo.

Emploi du temps : temps complet en forêt avec des retours réguliers au village de Mbomo (missions de minimum 3 semaines forêt / 1 semaine QG)

Fonctions

Le primatologue sera en charge de superviser l'équipe de pisteurs qui suit chaque jour le/les groupes à habituer. Il assurera également la création d'un réseau de pistes adéquat (i.e. qui couvre le domaine vital des groupes focaux) afin de se déplacer rapidement au sein de la forêt et de plus aisément localiser et suivre les groupes en cours d'habituation. Il enseignera également la méthodologie aux équipiers et aux éventuels étudiants.

- gestion du camp
- gestion du personnel au camp
- pistage et suivi du protocole d'habituation
- communication avec le QG
- communication et compte-rendu réguliers sur le processus d'habituation
- assistance avec l'administration

- travail sous la supervision d'un chef de projet et du chef de service conservation et recherche de l'unité gestion AfricanParks du PNOK

Qualifications / Expérience :

- Master 2 ou plus en écologie / environnement / zoologie / primatologie / biologie de la conservation
- au moins 1 ans d'expérience en Afrique centrale,
- au moins 6 mois d'expérience de séjour isolé en forêt tropicale humide
- supervision d'équipes pluriculturelles,
- suivi de primates sauvages en milieu naturel,
- suivi éco-éthologique de grands singes et/ou autres primates,
- habituation d'un groupe sauvage de primates de l'Ancien Monde,

Compétences indispensables :

- bonne forme physique,
- pas de problème de santé chronique,
- maîtrise des méthodes de collecte de données comportementales,
- savoir parler français couramment,
- gestion d'équipes pluriculturelles

Savoirs et savoir-faire :

- connaissance de l'éco-éthologie des primates, en particulier les grands singes,
- connaissance des comportements à tenir avec les animaux sauvages,
- connaissance des mesures de sécurité et d'hygiène en forêt,
- rigueur scientifique

- maîtrise des méthodes de collecte d'échantillons d'origine animale (fèces, poils, salive...)

Langues : Français courant, anglais souhaité, lingala serait un plus

Important : le poste est basé en forêt, dans un environnement éprouvant, parfois hostile, difficile et fatiguant. La/le primatologue vivra au quotidien avec l'équipe dont elle/il aura la charge et le manque de contacts sociaux avec d'autres personnes peut s'avérer très difficile, de même que le manque de divertissement.

Durée du contrat :

1 an renouvelable

Salaire :

900 USD + per diem

Date limite de dépôt de dossier :

20 octobre 2016

Date de début de prise de poste :

novembre 2016

Dossier de candidature :

Composition

Veillez adresser votre CV et lettre de motivation :

Dr. Torsten Bohm

Chef du Service de Recherche & Monitoring

227, rue Campel, Quartier Ravin du Tchad, Plateau

Centre Ville,

Brazzaville, République du Congo

Adresse email :

Torsten.Bohm@gmx.de



CONGOLAISE INDUSTRIELLE DES BOIS

VACANCE DE POSTE

Intitulé du poste : CHEF DE SERVICE MAGASINS

Classification professionnelle : Poste ouvert en catégorie 9 de la Convention Collective des Entreprises Forestières.

Direction : Direction Logistique et Maintenance

Lieu d'affectation : Pokola

Mission du poste :

Le Chef de Service Magasins assure la disponibilité des marchandises. Garant de la fiabilité des stocks, Il gère et optimise la gestion des stocks (entrées et sorties des marchandises) pour minimiser le niveau de stocks sans risquer la rupture.

Il met en place le stockage des produits (surface, rangement, rotation des produits) en fonction des services, des types de produits et de la demande. Il participe au traitement des commandes en veillant au respect des délais.

Activités principales :

- Gérer et optimiser l'approvisionnement et le niveau des stocks ;
- Organiser l'espace de stockage ;
- Apporter les améliorations nécessaires pour optimiser la gestion des stocks ;
- Effectuer le calcul des différents indicateurs relatifs à la gestion des stocks, par un rapport mensuel ;
- Mesurer la productivité du service réception livraison ;
- Assurer l'interface entre l'entrepôt et les services ;
- Organiser le travail d'une ou plusieurs équipes en fonction de la saisonnalité et des arrivages ;
- Assurer le suivi, la gestion et la bonne tenue des aires de stockage des produits pétroliers ;
- Assurer sur le terrain, les inventaires biannuels et tournants ;
- Analyser les écarts et détection des causes ;
- Participer à la mise en place de la GMAO ;
- Etre une force de propositions pour contribuer au fonctionnement optimal des magasins ;
- Faire appliquer les consignes mises en œuvre pour assurer la sécurité

des personnels et des stocks ;

- Effectuer, à la demande de sa hiérarchie, toute tâche supplémentaire, en liaison avec sa fonction.

Qualification requise

Détenir un diplôme correspondant au BAC + 3 dans le domaine de la gestion des stocks magasins et une expérience professionnelle de 5 ans minimum dans ce domaine d'activité ou sur un poste similaire.

Exigences liées au poste

- Disposer de bonnes connaissances dans la gestion informatisée des stocks ; qu'il gère grâce à des logiciels spécialisés ;
- Avoir des connaissances en Anglais ;
- Présenter les dispositions d'un bon relationnel ;
- Détenir des dispositions de réactivité, de pro activité et de bonne communication ;
- Disposer de bonnes aptitudes à coacher le personnel placé sous sa responsabilité ;
- Garantir une bonne conscience professionnelle ;

Processus de sélection :

Les dossiers comportant une demande manuscrite et un CV, doivent être déposés au plus tard le 30 Septembre 2016, au service des Ressources Humaines de la CJB à Pokola ou au Bureau CIB de Brazzaville (téléphone : 06 900 12 58).

Les candidatures numériques seront adressées au Responsable des Ressources Humaines à l'adresse électronique suivante : crepin.malatou@cibpokola.com

Les personnes retenues sur dossier, seront ensuite convoquées pour se soumettre à un test de recrutement et un entretien de sélection finale.

INTÉGRATION SOUS- RÉGIONALE

La CEEAC sensibilise le Congo au libre-échange

Les dispositions relatives au commerce et à la zone de libre-échange, notamment le tarif préférentiel et le régime général d'agrément des produits d'origine, devront entrer en vigueur dès janvier 2017.

Une mission du secrétariat général de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC) sillonne actuellement le Congo, en vue de sensibiliser les autorités congolaises et les opérateurs économiques locaux à l'application des textes d'intégration voulus par les chefs d'Etat et de gouvernement de l'Afrique centrale.

Conduite par Thérèse Chantal Mfoula, secrétaire générale adjointe de la CEEAC en charge de l'intégration physique, économique et monétaire, la délégation de la CEEAC a eu le 27 septembre à Brazzaville une séance de travail avec des acteurs congolais. La délégation s'est rendue le mercredi à Pointe-Noire pour la même mission.

« Cette mission de sensibilisation et de plaider que nous menons au Congo, veut aussi se rassurer si les textes communautaires en matière de commerce et de zone de libre-échange sont insérés dans

l'ordre juridique interne du pays, à savoir la loi de finance, si la commission nationale d'agrément est mise en place »,



Les participants lors de la réunion avec la CEEAC (DR)

a indiqué en marge de la réunion Thérèse Chantal Mfoula.

Le tarif préférentiel, d'après la responsable de la CEEAC, offre la possibilité d'exporter les pro-

duits sur l'ensemble du territoire de la sous-région en franchise de droit de douane et sans restriction quantitative. Il devrait s'appliquer par une réduction progressive du taux du droit de douane en vigueur dans les Etats

exporter un de ses produits sous le régime du Tarif préférentiel CEEAC doit monter un dossier de demande d'agrément adressée à la commission nationale. L'opérateur économique doit également satisfaire aux trois

nufacturés ainsi que le critère de la valeur ajoutée intérieure qui concerne les matières premières entièrement ou partiellement d'origine étrangère.

« Cette sensibilisation concerne davantage les opérateurs économiques afin qu'ils puissent maîtriser la procédure d'obtention d'agréments aux tarifs préférentiels, de sorte que leurs produits puissent librement circuler dans la sous-région », a-t-elle précisé.

La CEEAC est un marché d'environ 160 millions de consommateurs répartis dans dix pays membres (Angola, Burundi, Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, RD. Congo, Rwanda, Sao Tomé et Principe et le Tchad). « Janvier 2017, c'est maintenant. Nous risquons d'être en marge de ce processus continental, l'intégration et le libre-échange », a rappelé la secrétaire générale adjointe de la CEEAC en charge de l'intégration physique, économique et monétaire.

Fiacre Kombo

membres de la CEEAC.

En ce qui concerne la procédure d'agrément des produits d'origine, l'entreprise qui souhaite

critères : le critère de l'obtention entière qui concerne les produits du cru ; le critère de l'incorporation concernant les produits ma-

RESSOURCES MINÉRALES

Identifier les défis et opportunités du Congo

Le même projet de développement ayant été expérimenté dans d'autres pays de la sous-région, a pour vocation de renforcer les effets structurants du secteur des ressources minérales dans l'économie congolaise.

Les avantages recherchés dans le cadre du projet de développement visent la valeur ajoutée à travers une transformation locale et la création des liens de développement avec le reste de l'économie, la création d'emplois, de richesses et des revenus importants pour l'Etat.

A ce sujet, un atelier national de deux jours consacré aux ressources minérales organisé par la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED) s'est tenu à Brazzaville, pour s'enquérir de la situation nationale et identifier les défis et opportunités du Congo. « L'atelier a pour objet de présenter le projet aux différentes parties ; de discuter le concept de contenu local et de liens de développement ; d'analyser le secteur des ressources naturelles au Congo ; et d'identifier le cadre existant sur le contenu local ; de proposer une méthodologie du projet par la mise en œuvre des activités... », a indiqué la représentante de la CNUCED au Congo, Yanchun Zhang.

Pour Ferdinand Likoula, directeur de cabinet de la ministre du Plan, de la Statistique et de l'Intégration régionale, cette initiative de la CNUCED vient à point nommé, car le gouvernement congolais, qui a favorisé l'adoption d'une loi sur le contenu local s'est engagé à valoriser le secteur minier. Le gouvernement a mis en place un comité de pilotage du contenu local, ce qui représente une étape importante dans le sens du renforcement des politiques et des liens de développement du secteur des ressources naturelles avec le reste de l'économie.

F.K.

PAYS CÔTIERS

Des experts congolais planchent sur les nouveaux projets de gestion de l'environnement marin

Initiées par le secrétariat de Convention d'Abidjan sur l'environnement marin, les réformes proposent de lutter contre l'augmentation du niveau de la mer, l'érosion côtière et diverses pollutions, et les freins aux activités économiques locales.

Des journées de consultations nationales sur les protocoles additionnels à la Convention d'Abidjan ont été lancées le 27 septembre à Brazzaville, grâce à un partenariat entre le secrétariat de la Convention d'Abidjan et le ministère de l'Economie forestière, du Développement durable et de l'Environnement, la République du Congo étant signataire de la Convention depuis 1985.

Le littoral congolais long de 170 km et large de 60 km fait partie de ce grand écosystème marin formant la zone de la Convention d'Abidjan qui couvre les espaces côtiers et marins de l'Afrique de l'ouest, du centre et du sud.

« L'objectif de la rencontre est, d'une part, d'informer le Congo de l'existence des

accords de coopération en cours d'élaboration et, d'autre part, de permettre aux experts nationaux d'échanger et de formuler des observations sur les avant-projets de protocoles additionnels, ainsi que le texte de la Convention d'Abidjan », selon le représentant du secrétariat de la Convention d'Abidjan, Abou Bamba. Cependant, déplore Abou Bamba, l'environnement marin subit le contrepoint considérable de la gouvernance sectorielle ; des plantes envahissantes entravant le développement des activités économiques des communautés locales ; des effets adverses des changements climatiques suite, entre autres, à la hausse des températures entraînant une augmentation du niveau de la mer...

« C'est ainsi que le secrétariat de la Convention d'Abidjan a entrepris le développement du protocole additionnel sur la gestion intégrée des zones

côtières, notamment la mise en place du groupe d'experts, l'élaboration et l'adoption technique du draft de l'avant-projet de protocole additionnel et de ses annexes, avec le besoin d'étendre la charte à la façade Est de l'Atlantique », a ajouté le représentant du secrétariat de la Convention. Saluant l'initiative du secrétariat de la Convention, le directeur de cabinet de la ministre de l'Economie forestière, du Développement durable et de l'Environnement a invité les participants aux consultations nationales à prendre en compte les préoccupations du Congo.

En rappel, la Convention a pu mobiliser 4,5 millions d'euro sous forme de projet financé par le gouvernement allemand pour une gestion intégrée des océans. De même, l'USAID à travers le projet Wabicc appuie le secrétariat de la Convention d'Abidjan pour lutter contre les espèces envahissantes et le commerce illicite de la faune sauvage.

F.K.

AFFAIRES SOCIALES

Le Congo et l'Union européenne raffermissent leurs liens

La coopération entre les deux parties a été évoquée le 26 septembre à Brazzaville au cours d'une audience que la ministre des Affaires sociales, de l'action humanitaire et de la solidarité, Antoinette Dinga Dzondo, a accordée à l'ambassadrice de l'Union européenne (UE) au Congo, Saskia de Lang

Les deux personnalités ont, au cours de cette première rencontre, échangé sur des sujets concernant les affaires sociales et passé en revue l'ensemble de la coopération entre l'UE et le Congo, surtout dans ce domaine. « Les affaires sont en fait un sujet transversal qui touche beaucoup de secteurs et nous avons donc constaté que les interventions présentes au Congo, il y a beaucoup d'activités qui ont un caractère social, que les intérêts des Congolais sont au centre de la coopération Union européenne-Congo », a expliqué Saskia de Lang à la sortie d'audience.

Antoinette Dinga Dzondo et son hôte ont également parlé des volets de coopération qui se préparent actuellement au

niveau de la gouvernance économique et forestière ainsi que le développement local dont les nouveaux volets vont toucher des aspects sociaux. Ainsi, elles se sont accordées pour aller visiter les activités mises en

fait concrètement et comment on pourrait en tirer des leçons pour répliquer ce genre d'activités peut-être ailleurs dans d'autres départements », a conclu la cheffe de la délégation de l'UE au Congo.



Antoinette Dinga Dzondo s'entretenant avec Saskia de Lang (DR)

œuvre par des ONG au Congo et financées par l'UE. « Je me réjouis de préparer de telles visites de terrain avec Mme la ministre pour voir ce qui se

La ministre des Affaires sociales, de l'action humanitaire et de la solidarité a, de son côté, suggéré à l'ambassadrice de l'Union européenne de l'ap-

puyer dans la réponse aux catastrophes au titre de l'enveloppe B de l'UE qui y est consacrée. Elle a, par ailleurs, souhaité le renforcement des actions en direction des familles vulnérables pour leur redonner la dignité ;

devrait également appuyer ce ministère dans la réhabilitation de certains établissements dont l'Institut national des jeunes sourds de Brazzaville.

Rappelons que l'UE est intervenue au Congo depuis 1998 à travers la relance des structures de rééducation fonctionnelle et la réhabilitation du Centre d'appareillage orthopédique, dans le cadre de l'action humanitaire. La coopération entre la République du Congo et l'UE est régie par les accords de Cotonou, signés le 23 juin 2000. En 2011, l'UE a appuyé l'organisation du séminaire international sur la formation des agents sociaux en Afrique. L'appui à Handicap international Hollande ayant permis la formation des agents dans le domaine de la réadaptation et la catastrophe du 4 mars 2012 constituent d'autres volets d'intervention de l'UE au Congo. En 2013, elle avait aussi montré sa disponibilité à soutenir le ministère dans l'implémentation de la Politique nationale d'action sociale. Actuellement, il existe un programme indicatif couvrant la période 2014-2020.

Parfait Wilfried Douniama

L'ACTUALITÉ AU QUOTIDIEN



LES DÉPÊCHES DU CONGO

ÉDITION INTERNATIONALE

www.lesdepechesdebrazzaville.fr

www.adiac-congo.com

RETROUVEZ VOTRE
ÉDITION INTERNATIONALE

DISPONIBLES À PARIS

OÙ TROUVER
VOTRE QUOTIDIEN ?

- Kiosque Place Clichy (face Quick) au 7, Place de Clichy 75017 Paris
- Kiosque Ménilmontant au 139, bd de Ménilmontant 75011 Paris
- Kiosque face au Fouquet's 99, av. des Champs Elysées 75008 Paris
- Kiosque Porte de Clignancourt au 77, bd d'Ornano 75018 Paris
- Kiosque au 27 avenue Hoche 75008 Paris
- Kiosque sortie métro Barbès Rochechouart 75010 Paris

Abonnez-vous par mail : regie@lesdepechesdebrazzaville.fr

 Brazzaville
Kinshasa

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR :

Bruno Jean Richard Itoua : « Il n'y aura ni suspension ni suppression de la bourse des étudiants »

Le ministre de l'Enseignement supérieur qui a réagi à la rumeur faisant état d'une éventuelle suppression de la bourse universitaire au Congo, a demandé aux étudiants de ne donner aucun crédit à cette allégation. Il s'agit, d'après Bruno Jean Richard Itoua, de l'intox et de la simple manipulation de l'information.

Les Dépêches de Brazzaville (LDB) : Les étudiants s'inquiètent de plus en plus de la rumeur qui fait état de la suspension ou de la suppression de la bourse d'études dans le pays dès cette année. Qu'en est-il exactement ? Bruno Jean Richard Itoua (B J R I) :

Nous avons appris cela comme vous aussi par les réseaux sociaux, et nous sommes vraiment surpris. Visiblement, c'est de la désinformation totale, de l'intox, de la manipulation de l'information. Le président de la République a dit et redit que malgré la crise financière due à la baisse drastique du prix du baril du pétrole, qui est la principale ressource du pays, il y a un certain nombre d'acquis, d'engagements sociaux sur lesquels il ne reviendrait pas. Nous ne comprenons pas d'où vient un tel bruit, nous travaillons sur les bourses depuis le début de l'année.

Depuis mon arrivée, nous avons tenu plusieurs sessions de la sous-commission d'attribution, de suspension et rétablissement de bourse, normalement. Plusieurs listes d'attribution des bourses ont été publiées et signées par le ministère de l'Enseignement supérieur.

LDB : Certains étudiants n'ont pas perçu la bourse du 1er trimestre. À quoi cela est-il dû ?

B J R I : Il y a quelques réclamations, comme d'habitude nous allons y travailler. Ce sont des étudiants qui ont eu des résultats en retard ou qui ont envoyé les dossiers incomplets que nous avons rejetés. Donc, une session devrait se tenir assez rapidement pour traiter les dernières réclamations et nous nous préparons pour l'année académique prochaine, avec la tenue solennelle de la session de la sous-commission mais aussi je l'espère de

la commission nationale des ressources humaines qui est sous l'autorité du ministère du Plan.

LDB : Il n'y a pas de fumée sans feu, dit-on. Votre déclaration ne cache-t-elle pas quelque chose ?

B J R I : J'insiste, il n'y aura rien. Ni suspension ni suppression ni réduction de moitié, tout cela est de la simple manipulation. Donc je demande aux étudiants de ne pas tenir compte de cela. Au contraire, nous essayons d'augmenter le nombre de bourses attribuées. Aujourd'hui, nous attribuons environ 16 000 en termes de bourses nationales auxquelles s'ajoutent celles de la coopération. Nous travaillons avec nos partenaires pour que ces bourses de la coopération soient plus nombreuses, plus diversifiées. Donc à aucun moment et à aucun niveau quel que soit il a été question de quoi que ce soit.

Concernant les bourses, nous travaillons à renforcer la présence du ministère de l'Enseignement supérieur dans les ambassades.

LDB : l'université Marien-Ngouabi est paralysée depuis quelques semaines par la grève du personnel et des étudiants. À quand le paiement de la bourse des étudiants estimée aujourd'hui à environ deux trimestres ?

B J R I : Les étudiants ne sont pas à plus de deux trimestres sans bourse. Nous sommes en septembre 2016, il y a trois trimestres qui leur sont dus à cette date. Le premier trimestre a été payé à l'ensemble des boursiers sur le territoire national et à l'étranger. Le deuxième a commencé d'être payé à l'étranger, le Trésor public s'emploie à ce que ce paiement, pour l'ensemble des étudiants comme d'habitude, soit effectué si tout va bien d'ici à la fin de ce mois, au plus tard le mois prochain. Nous allons travailler avec le Trésor public pour que le troi-

sième trimestre échu en fin septembre puisse être payé rapidement. Il n'y a pas trois trimestres de retard.

LDB : Aviez-vous un message particulier à lancer à l'endroit des étudiants et du personnel de l'université Marien-Ngouabi ?

B J R I : Il faut quand même que l'opinion nationale, notamment les étudiants se rendent compte que le pays traverse un moment qui est un peu difficile. Ce n'est un secret pour personne, notre principale ressource qui s'appelle le pétrole est aujourd'hui vendu à peu près à la moitié du prix auquel il était il y a à peine de deux ans. Cela modifie forcément nos engagements, nos équilibres et constitue une difficulté claire pas seulement pour le Congo mais pour tous les pays producteurs du pétrole partout dans le monde. Il peut y avoir de retard mais sachez que les bourses seront toujours payées.

Propos recueillis par Parfait Wilfried Douniama

L'Unicef poursuit son plaidoyer en faveur des étudiants autochtones

L'accès des étudiants autochtones aux bourses d'études et aux campus universitaires, leur rétention dans l'Enseignement supérieur ainsi que la stratégie sectorielle de l'éducation 2015-2025, ont constitué, le 28 septembre, la toile de fond de l'entretien entre le ministre Bruno Jean Richard Itoua et le représentant de l'Unicef au Congo, Aloys Kamuragiye

Après avoir rencontré récemment le ministre de la Justice, des Droits humains et de la Promotion des droits des peuples autochtones, Pierre Mabiala, le représentant de l'Unicef était hier en début d'après-midi chez le ministre de l'Enseignement supérieur. Au cœur de l'entretien : l'accès et la rétention des quelques rares étudiants autochtones dans ce sous-secteur d'enseignement. « Il y a une dizaine d'étudiants autochtones au niveau de l'enseignement supérieur. Il s'avère que les conditions dans lesquelles ils sont ne leur permettent pas une scolarité normale parce que tous arrivent à Brazzaville sans famille, sans aucune connais-

sance, sans bourse puisqu'ils ont obtenu le bac avec un âge en dessus de celui requis par le règlement. Donc, ils n'ont pas l'accès à la bourse et n'ont pas de chambres aux campus universitaires et cela devient ex-



Entretien entre Bruno Jean Richard Itoua et Aloys Kamuragiye ; crédit photo Adiac

trêmement difficile », a expliqué Aloys Kamuragiye à la presse. En effet, l'Unicef a plaidé pour qu'il y ait des mesures spéciales, voire une discrimination positive pour pouvoir permettre à ces jeunes autochtones de compléter leurs études au niveau de l'ensei-

gnement supérieur. Selon lui, le ministre de l'Enseignement supérieur est très ouvert à cela. Il a, a-t-il dit, une vision plus grande de la question car il faudrait une approche plus globale. Il s'agit notamment de regarder l'éduca-

tion des élèves autochtones dans sa globalité, à partir du préscolaire, primaire, collège, et lycée. « Il faut notamment avoir une base de données et un système de suivi à tous les niveaux du système éducatif qui implique les différents acteurs de l'Etat,

notamment les ministères de l'Éducation, des Affaires sociales, de la Justice. Le ministre s'est absolument engagé et a fait une suggestion pour que l'on puisse voir globalement avec les autres acteurs

ce n'est pas une question ponctuelle. Il a, par ailleurs, annoncé que les deux parties ont convenu d'avoir des cadres de programmation pour pouvoir apporter une réponse pérenne et de ne pas gérer uniquement des cas ponctuels. S'agissant de la stratégie sectorielle de l'éducation 2015-2025, Bruno Jean Richard Itoua estime que des efforts doivent être fournis pour s'assurer que cette stratégie est mise en œuvre par les différents acteurs, les responsables des trois ministères en charge des questions de l'enseignement ainsi que les partenaires au développement. « Il a également souligné la nécessité de faire évoluer la stratégie spécialement pour l'enseignement supérieur parce qu'il y a des composantes qui ne sont pas suffisamment développées, notamment les questions de la recherche des technologies de l'information et de la communication, de l'employabilité. A cela, s'ajoute la question des données et des statistiques éducatives », a conclu Aloys Kamuragiye.

Pour lui, son institution fait le suivi de ce dossier parce que



RESUME EXECUTIF



Financé par la République du Congo et la Banque Mondiale, le Projet Eau, Electricité et Développement Urbain (PEEDU) a pour objectif d'appuyer le Gouvernement congolais dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique de réduction de la pauvreté urbaine particulièrement dans les deux principales villes capitales du Congo à savoir Brazzaville et Pointe Noire.

Les principales missions assignées à ce projet concernent : la construction ou la réhabilitation des infrastructures de base (drainage, voirie, éclairage public, réhabilitation/construction d'équipements collectifs, renforcement et extension du réseau de distribution d'électricité, traitement des érosions); la mise en œuvre des actions visant l'accroissement durable de l'accès à l'eau potable notamment les réformes du secteur Eau, de l'accès à l'électricité à moindre coût, l'appui à l'investissement et l'appui institutionnel des différents secteurs de l'Eau et de l'Electricité.

Dans le processus de la réalisation de ses actions, notamment le sous projet construction de trois (3) Agences Technico commerciales, une partie de la population de certains sites cibles de la ville de Pointe Noire sera déplacée. Cette situation pourrait éventuellement produire des effets négatifs sur le projet au cas où certaines mesures liées à la réinstallation involontaire ne sont pas prises en compte. C'est dans ce contexte que le présent document de Plan Succinct de Réinstallation (PSR) a été élaboré en tant qu'instrument pratique et d'orientation pour réinstaller les populations

affectées par le projet (PAP).

Le PSR est un instrument d'atténuation des effets de réinstallation. Il est élaboré dans le contexte où le nombre de personnes touchées est de moins de 200. Le PSR décrit les impacts spécifiques et les mesures spécifiques nécessaires pour atténuer ces impacts, ainsi que le budget, le calendrier, etc. nécessaire à l'exécution de ces mesures.

Une étude de terrain visant à déterminer le nombre précis de ménages ou de personnes affectées par le projet ainsi que leurs biens a donc été menée dans les trois (3) sites cibles à Pointe Noire.

Outre les recherches de terrain, le présent PSR s'est basé sur certaines dispositions réglementaires :

- i)-le régime des terres réglementé par la loi n° 9-2004 du 26 mars 2004 portant code du domaine national qui est complétée par la loi n° 10-2004 du 26 Mars 2004 fixant les principes généraux applicables au régime domaniale et foncier au Congo ;
- ii)-la loi n° 11-2004 du 26 mars 2004 portant procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique ;
- iii)-les dispositions de l'OP 4.12 de la Banque Mondiale applicables chaque fois qu'il y aura des disparités, les détenteurs d'un droit formel sur les terres reçoivent une compensation. Les personnes qui n'ont ni droit formel ni titres susceptibles d'être reconnus sur les terres qu'elles occupent reçoivent uniquement une aide à la réinstallation. Dans ce contexte, la procédure de réinstallation involontaire n'est pas déclenchée simplement parce que des personnes sont affectées par un déplacement

physique. Elle est mise en œuvre parce que l'activité envisagée nécessite l'acquisition de terres occupées ou exploitées par des personnes ;

iv)-le CPR élaboré par le PEEDU en 2013, constitue un manuel de cadre de politique de réinstallation. Il définit le contexte procédural et des barèmes de certaines compensations.

Les terrains dévolus pour la construction des Agences Technico Commerciales sont reconnus du domaine public de l'Etat concédé à la Société Nationale d'Electricité (SNE) qui y dispose des postes électriques Moyenne Tension (MT) et Haute Tension (HT).

Le nombre de personnes affectées est de huit (8) PAP réparties comme suit dans les trois (3) sites : site de TCHIMBAMBA (2 PAP) ; site de NGOYO (6 PAP) ; site de VINDOULOU (0 PAP).

Le budget du présent PSR estime les frais de compensations des huit (8) PAP recensés, au montant total de six millions deux cent quarante-cinq mille (6 245 000) francs CFA. Le budget pour accompagner la mise en œuvre du PSR est estimé à 5 000 000. Ce qui donne un montant total de 11 245 000 FCFA.

Les PAP ont exprimé leurs contributions lors des consultations publiques en ces termes : le projet de construction des Agences Technico Commerciales est très salubre et va contribuer à pallier la souffrance endurée liée aux files d'attente, au temps passé pour le paiement de la quittance d'électricité à la caisse, et permettre le gain des frais de transport.



AVIS D'APPEL A CANDIDATURE N°08/MASAHS/PL-SFS/UGP-2016

« Relatif au Recrutement du Comptable de l'Unité de Gestion du Projet LISUNGI »

1. Le Gouvernement de la République du Congo a obtenu de l'Association Internationale de Développement (IDA) de la Banque Mondiale un prêt pour cofinancer le programme LISUNGI-Système de filets sociaux, et se propose d'utiliser une partie des fonds de ce prêt pour recruter le Comptable de l'Unité de Gestion dudit projet.

2. Sous la supervision directe du Responsable Administratif et Financier du Projet, le comptable est chargé de : la tenue de la comptabilité, la révision comptable, l'établissement des comptes annuels, la réalisation des déclarations fiscales et sociales. Il veille à la bonne tenue du système d'information et de gestion basé sur le logiciel TOMPRO. Il assiste le RAF dans l'exécution de ses tâches.

3. Le comptable sera recruté pour une durée d'une (01) année renouvelable, sous réserve de l'évaluation semestrielle et annuelle satisfaisante de ses performances, et ce jusqu'à la fin du projet, après une période probatoire de six (6) mois au cours de la première année.

4. Le comptable travaillera à Brazzaville, au siège du projet.

5. Pour conduire cette mission, le comptable devra :

- être de nationalité congolaise ;
- avoir un diplôme universitaire, au moins un BTS en Comptabilité ou en gestion financière ;
- démontrer d'au moins cinq (05) ans d'expérience en matière de gestion comptable au poste de comptable au sein d'un ou plusieurs projets financés par les bailleurs de fonds ou d'une grande entreprise du secteur privé ;

-avoir une parfaite maîtrise du logiciel TOMPRO.

6. Le consultant sera sélectionné en accord avec les procédures définies au chapitre V des Directives de la Banque Mondiale « Sélection et Emploi des consultants par les emprunteurs de la Banque Mondiale », de janvier 2011.

7. Les dossiers de candidature (lettre de motivation, CV du candidat, les copies des diplômes, certificats de travail, ou tout autre document justifiant la formation, références concernant l'exécution de missions analogues, etc.) sont à déposer au plus tard le 13 octobre 2016 aux adresses ci-dessous, sous pli fermé et portant la mention « AVIS A CANDIDATURE N°08/MASAHS/PL-SFS/UGP-2016, RELATIF AU RECRUTEMENT DU COMPTABLE DE L'UNITE DE GESTION DU PROJET LISUNGI »

8. Les renseignements complémentaires relatifs à cet avis à manifestation d'intérêt pourront être obtenus au siège du Projet LISUNGI-Système de filets sociaux, sis Forêt de la patte d'oie, Route de l'aéroport, Batignolles, Brazzaville (République du Congo); Tél : 00242 05 659 12 60 / 00242 05 659 12 50; E-mail : lisungiprojet@gmail.com

Fait à Brazzaville, le 27 septembre 2016.
Le Coordonnateur de LISUNGI

Alfred Constant KIAKOUAMA.

ENSEIGNEMENT

L'éducation civique intègre le programme scolaire

Le ministère de la Jeunesse et de l'Éducation civique a organisé du 24 au 27 septembre, un séminaire de formation sur les programmes et guides pédagogiques en éducation civique, morale pour la paix (ECMP) sur l'ensemble du territoire national, avec l'appui de tous les ministères de l'enseignement

L'objectif est de créer des conditions favorables à la mise en place progressive avec insertion de la discipline dans les établissements scolaires. La formation vise à donner des outils didactiques aux enseignants afin que l'ECMP soit dispensée dans tous les établissements dès la rentrée 2016-2017.

D'après les organisateurs, le besoin de documentation et de recherche dans les bibliothèques scolaires fait appel au renforcement des capacités des enseignants afin de disposer de programmes de guide pédagogique et supports en ECMP.

Durant quatre jours, cette formation a concerné les enseignants du préscolaire, primaire, secondaire et ceux de l'enseignement technique et professionnel. Elle s'est déroulée dans trois départements du pays notamment à Brazzaville, dans la Sangha et Pointe-Noire.

A Brazzaville, elle a concerné les enseignants du Pool



Les participants à l'ouverture de la formation des enseignants (adiac)

et des Plateaux. Dans la Sangha ceux de la Cuvette, la Cuvette Ouest et la Likouala. A Pointe-Noire, la formation a regroupé les enseignants du Kouilou, du Niari, de la

Lékoumou, la Bouenza et Pointe-Noire.

Rappelons que cette formation a été ouverte par le ministre de la Jeunesse et de l'Éducation civique, Des-

tinée Hermella Doukaga à Brazzaville, en présence des membres du gouvernement. A cet effet, elle a rappelé aux

enseignants leur place dans la société. « Le métier d'enseignant est le plus noble qui soit, le plus beau métier du monde, celui qui consiste à former les autres, à leur

ouvrir les voies de la vie. Ce qui est à mon humble avis la plus belle preuve d'estime envers ses concitoyens, puisque l'enseignement tend avant tout à assurer leur avenir », a-t-elle dit.

Au terme de la cérémonie, Rolh Junior Ngouala, enseignant au collège d'enseignement général de Mbé dans le département du Pool, explique : « les enseignements reçus permettront au professionnel de l'enseignement d'inculquer ou de former les citoyens qui contribueront au développement de la nation. La discipline de l'Éducation civique, morale pour la paix est venue corriger certains comportements déviants des apprenants dans les établissements. Ce n'est pas pour la première fois car en 2014, nous étions formés en dépit de la non application de la discipline dans les établissements, due aux problèmes de documentations. Cette année, poursuit-il, nous espérons enseigner la discipline parce que la hiérarchie nous a promis la documentation ».

Lydie Gisèle Oka



LIBRAIRIE LES MANGUIERS

LIBRAIRIE

LES MANGUIERS

LIBRAIRIE LES MANGUIERS

Un Espace de Vente

Une sélection unique de la LITTÉRATURE CLASSIQUE (africaine, française et italienne)

Essais, Romans, Bandes dessinées, Philosophie, etc.










Un Espace culturel Pour vos Manifestations :

Présentation des ouvrages, Conférences-débats, Dédicaces
Emissions Télévisées, Ateliers de lecture et d'écriture.

Brazzaville : 84 bd Denis Sassou
immeuble les Manguiers (Mpila), Brazzaville
République du Congo

Horaires d'ouverture:

Du lundi au vendredi (9h-17h)
Samedi (9h-13h)



Pour la TOUTE 1^{ère} FOIS en Afrique et spécialement au Congo, le groupe Bolloré révolutionne le transport urbain



En partenariat avec l'Etat du Qatar, le Groupe a mis en circulation, à travers leur société Blue Congo, des bus électriques à Brazzaville et à Pointe-Noire, les deux grandes villes du pays, faisant du Congo le premier pays d'Afrique à avoir un transport urbain 100% électrique, 100% écologique.

C'est à Brazzaville, le 12 septembre dernier qu'Hugues Ngoulondélé, député maire de cette ville a procédé à la mise en service des 1er bus électriques exerçant en transport en commun en Afrique, en présence de Pierre Bellerose, directeur pays du groupe Bolloré et président de la société Blue Congo, une joint-venture entre le groupe Bolloré et l'Etat du Qatar qui affiche une volonté très forte de s'engager dans un développement économique respectueux de l'environnement. Les initiatives du pays en ce sens sont nombreuses pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et développer les énergies renouvelables.

A Brazzaville, 7 bus circulent sur les lignes allant de la gare en passant par les hôpitaux, chacona, le marché tangoma jusqu'à l'aéroport Maya Maya. A Pointe-Noire c'est le 20 septembre que ce transport en commun a été lancé par Roland Bouiti Viaudo, député maire de la ville. Il a donné le premier coup d'accélérateur au cours d'une cérémonie qui s'est déroulée à la mairie centrale. Cela en présence de Jean-Luc Delvert, Consul Général de France. Ainsi, dans la ville océane,

quatre bus électriques ont été déployés pour un premier temps. Cela, sur deux lignes notamment : la ligne 1 qui va de l'entrée du port au rond-point Mpita et la ligne 2 de l'entrée du port au rond-point Lumumba.

C'est depuis l'expérimentation de ces bus électriques en septembre 2016 lors des 11e jeux africains de Brazzaville, où ils ont servi à transporter les participants et les athlètes, que le Congo est devenu le premier pays à avoir ce genre de véhicules en circulation. Un an après les jeux, Bluecongo qui œuvre dans le développement d'infrastructures de transport électrique et de système de production d'énergie propre en République du Congo a décidé de mettre ses bus dans le transport urbain du pays.

Les solutions offertes par Bluecongo sont respectueuses de l'environnement et génératrices de la croissance : « Ces solutions sont destinées à contribuer au bien-être des populations et à générer de la croissance tout en assurant au pays la préservation de son environnement », a indiqué Pierre Bellerose.

Au prix de 150 FCFA la course, à la satisfaction des riverains, dont le jeune Prosper qui a confié : « Une course à 150 FCFA dans ces bus c'est raisonnable vu le confort et la sécurité qu'ils offrent. Nous pensons que le prix de la course allait être plus élevé, fixé à 200FCFA par exemple. » Ces bus confortables, adaptés aux personnes à mobilité réduite, émettant un bruit à peine perceptible et garantissant une bonne sécurité en cas de collision (pas de risque d'incendie) circuleront de 6 h 30 à 18 h 30 et seront rechargés la nuit. Il fonctionne grâce à une batterie Lithium métal polymère (LMP), à la technologie révolutionnaire, mis au point par le groupe Bolloré en s'appuyant sur sa position de leader mondial des composantes électroniques et après 20 ans de recherche et développement.

Pierre Bellerose a souligné l'importance de cette technologie pour la planète et le continent africain : « Au moment où les questions de transition énergétique et de stockage de l'électricité sont devenues des enjeux majeurs pour la planète et particulièrement pour l'Afrique, cette technologie est la base fondamentale du développement de solutions de productions, de stockage et de consommation intelligente de l'électricité ». La raison pour laquelle

le choix a été porté sur le Congo pour développer le transport urbain écologique est qu'au vu de son écosystème, ce pays est le poumon de l'Afrique et nous devons tout mettre en œuvre pour le préserver. Bluecongo a déjà créé 25 emplois. Bien avant le lancement officiel de ces bus en circulation, ils ont été testés pendant un mois. Un taux de remplissage de plus de 500 personnes par bus et par jour a été enregistré.

Le groupe Bolloré a tenu à citer le soutien sans faille du gouvernement et des autorités administratives pour mener à terme et rapidement ce projet, il s'agit en particulier du ministre de l'économie, du développement industriel et de la promotion du secteur privé, des députés maires des villes de Brazzaville et de Pointe-Noire, du directeur général des douanes, et celui du CFCO. Enfin, les 60 ans de présence du groupe Bolloré dans le pays, l'investissement de 200 milliards de Fcfa dans la concession portuaire depuis 2010 et l'embauche de 1800 employés qui font de Pointe-Noire la porte d'entrée et de transit de toute l'Afrique Centrale... C'est grâce à cette organisation que le groupe a pu mettre en place un projet tel que Bluecongo.



MALI-CPI

Un jihadiste malien condamné à neuf ans de prison

Ahmad Al Faqi Al Mahdi a été condamné mardi lors d'un verdict historique à neuf ans de prison par la Cour pénale internationale (CPI) pour avoir détruit des mausolées protégés à Tombouctou, un jugement salué par l'ONU et les ONG comme «un signal fort» contre la destruction de patrimoine culturel.

«M. Al Mahdi, le crime pour lequel vous avez été reconnu coupable est très grave», a lancé le juge Raul Pangalangan.

La CPI a conclu à la culpabilité de l'accusé en raison de «sa participation directe à de nombreux incidents et son rôle en tant que porte-parole pour justifier les attaques dans les médias».

Le Touareg Ahmad Al Faqi Al Mahdi était accusé de crime de guerre pour avoir «dirigé intentionnellement des attaques» contre neuf des mausolées de Tombouctou (nord-ouest du Mali) et contre la porte de la mosquée Sidi Yahia entre le 30 juin et le 11 juillet 2012. La procureure de la CPI a qualifié «d'avertissement» la peine à laquelle a été condamné le jihadiste. Cette peine «donnera un avertissement à ceux qui commettent ces crimes ou ceux qui envisagent de les commettre, il s'agit d'un crime sérieux», a déclaré Fatou Bensouda à l'AFP: «C'est un crime de guerre et ils seront tenus responsables». Des habitants de Tombouctou se sont réjouis de la condamnation du jihadiste malien, y voyant une «leçon» et un «exemple». «C'est une bonne leçon qu'on vient de donner à ces fous. Il fallait même le condamner à au moins 25 ans de prison. Ce sont des aventuriers, et c'est comme ça qu'il faut les traiter», a déclaré l'un d'entre eux.

D'après AFP

ITALIE-SUISSE

On est tous l'immigré de quelqu'un

L'Italie proteste contre un référendum suisse limitant les travailleurs transfrontaliers. La ligue du Nord, parti anti-immigré, dit prendre acte.

Le canton du Tessin, le plus italien des cantons suisses, s'est prononcé dimanche contre la poursuite de l'accueil des travailleurs transfrontaliers. Par un référendum – une «votation populaire» – les Tessinois se sont prononcés à 58,0% en faveur de la proposition du parti UDC, Union démocratique du centre, de privilégier l'octroi des emplois aux originaires du canton. L'initiative «Les nôtres d'abord» souhaite que, à qualification égale, un emploi soit de préférence accordé à un local plutôt qu'à un frontalier – un étranger.

Dans les faits, une telle mesure revient à pénaliser les quelque 60.000 Italiens qui franchissent la frontière suisse chaque matin pour aller travailler en Suisse et qui rentrent dormir chez eux le soir. Avec l'ensemble des autres cantons, ils sont plus de 70.000 Italiens à venir travailler en Suisse, pays qui jouit d'une plus grande prospérité économique et financière. La Suisse, en effet, ne fait pas partie de l'Union européenne ni de la zone euro. Sa monnaie natio-

nale reste le franc suisse au change très favorable face à l'euro.

La décision du Tessin a d'ores et déjà suscité de nombreuses réactions négatives en Europe. On y rappelle que cela va à l'encontre d'une concertation en cours pour trouver, «*Au mieux des intérêts des uns et des autres*», le moyen d'assurer la libre circulation des biens et des personnes originaires de l'Union européenne en Suisse. «*Sans la libre circulation des personnes, les relations Suisse-UE sont en danger*», a averti Paoli Gentiloni, le ministre italien des Affaires étrangères.

En 2014, les Suisses s'étaient prononcés pour l'établissement de quotas de travailleurs provenant de l'Union européenne. En attendant l'entrée en vigueur de ce système, en février 2017, des négociations très serrées se sont engagées entre la Suisse et l'Union européenne. La démarche engagée par le Tessin dimanche vient donc compliquer inutilement des choses qui n'étaient déjà pas faciles à gérer. La balance commerciale suisse est largement tributaire des échanges avec ses voisins immédiats, de qui elle a importé pour plus de 166 milliards de Francs suisses en 2015 contre 202 à l'exportation.

La question est donc largement économique, puisque les Suisses se «plaignent» de perdre des emplois au profit de travailleurs qui proviennent des trois régions italiennes proches : Piémont, le Val d'Aoste et surtout la Lombardie. Mais la question est aussi politique : depuis 2012, cette dernière région est présidée par un membre important du mouvement populiste anti-immigré italien de la Ligue du Nord, Robert Maroni. Que dit-il de la décision du Tessin d'appliquer aux Italiens ce que sa formation politique préconise pour tous les immigrés en Italie?

Il a apparemment pris cette décision avec calme, même s'il ne faut pas gratter profond pour que le naturel revienne en surface. «*Nous acceptons le résultat du référendum, naturellement, nous serons vigilants pour qu'il ne se traduise pas en une lésion des droits de nos concitoyens lombards ou, pire, dans l'introduction de discriminations face aux règles qui protègent nos concitoyens*». Pour lui, le combat de la Ligue est contre les immigrés clandestins, pas contre les travailleurs de Lombardie. La subtile nuance s'imposait.

Lucien Mpama

L'AFRIQUE EN BREF.....

ANGOLA / ACCIDENT D'HÉLICOPTÈRE. Quatre Angolais et deux expatriés ont été tués en Angola dans un accident d'hélicoptère affrété par la société pétrolière américaine Chevron. L'accident s'est produit lundi soir au large de l'enclave pétrolière angolaise de Cabinda. L'hélicoptère se serait écrasé en route vers une plateforme Chevron, alors que le temps était mauvais. Quatre corps ont été retrouvés et les opérations se poursuivaient pour localiser les deux victimes étrangères. Parmi les six personnes tuées, cinq travaillaient pour la société Chevron. Le pilote était employé par l'entreprise angolaise Heli Malongo.

RDCONGO-TROUBLES. Kananga - Une centaine de personnes ont été tuées jeudi et vendredi dans des affrontements entre les partisans d'un chef coutumier tué en août et les forces de sécurité pour le contrôle de l'aéroport de Kananga, dans le centre de la République démocratique du Congo, selon des sources concordantes. «Le nombre de morts dépasse la centaine parmi les miliciens du chef Kamwena Nsapu et 8 militaires ont aussi été tués», a déclaré vendredi sous couvert de l'anonymat un membre du cabinet du gouverneur de la province du Kasai-Central, dont Kananga est la capitale.

Le calme est revenu à Kananga depuis vendredi en fin d'après-midi, selon plusieurs témoins.

SOUDAN DU SUD-CONFLIT. Nairobi - L'ex-chef des rebelles du Soudan du Sud, Riek Machar, a lancé un appel à une nouvelle guerre contre le gouvernement, estimant que l'accord de paix obtenu grâce à la communauté internationale n'était plus valide. L'ancien vice-président a lancé cet appel pendant le week-end de son exil à Khartoum où il a fui après des combats dans la capitale sud-soudanaise, Juba, en juillet dernier. Le leadership de Riek Machar sur une tendance des rebelles, la SPLA/IO, est contesté. Son ancien allié, Taban Deng Gai, participe au gouvernement et les partisans du plan de paix dans le monde demandent que les efforts pour mettre fin à la guerre aillent de l'avant avec ou sans Machar.

RD CONGO-PROCÈS. Goma - La justice militaire congolaise a condamné à mort dix présumés rebelles ougandais des Forces démocratiques alliées (ADF) reconnus coupables des massacres à répétition à Beni et ses environs dans l'est de la République démocratique du Congo, a-t-on appris dimanche auprès d'un avocat de la défense.

Le verdict est tombé tard samedi et les décisions de cette Cour ne sont pas susceptibles d'appel. La peine de mort n'est plus appliquée en RDC qui a décidé d'un moratoire. Elle est systématiquement commuée en prison à perpétuité.

LE MONDE EN BREF

AFRIQUE / PÉTROLE. La Semaine africaine du pétrole 2016 accueille un total de 130 intervenants avec un salon de haute qualité, ainsi que des prestations spéciales, des cocktails et dîners, cinq jours de mise en réseau, des délégations professionnelles et gouvernementales, et bien d'autres choses encore. Ces prestations sont toutes incluses dans les frais d'inscription des délégués, et plus de 1 000 délégués d'expérience venus d'Afrique, de ses divers gouvernements, ainsi que de grandes entreprises mondiales y sont attendus.

Les inscriptions se font via le site Internet : <http://www.africa-oilweek.com>

L'événement permet de fournir un aperçu du portefeuille pétrolier et gazier de l'Afrique, avec des intervenants professionnels, des influenceurs, des décideurs et des gouvernements représentés par des délégations du monde entier, parmi lesquelles : les États-Unis, le Canada, le Niger, la Suisse, le Kenya, l'Afrique du Sud, l'Australie, le Sénégal, l'Ouganda, le Royaume-Uni, les Pays-Bas, l'Angola, le Mozambique, les Émirats Arabes Unis, l'Italie, la Côte d'Ivoire, le Portugal, le Ghana, le Japon, la Tanzanie, la Mauritanie, l'Érythrée, la Namibie, l'Éthiopie, Madagascar, la Norvège, l'Inde, le Maroc, la Guinée-Bissau, la Malaisie, l'Argentine, la France, la Suède, la Somalie, le Congo, la République Démocratique du Congo, l'Égypte, le Danemark et les Comores.

En savoir plus : www.africa-oilweek.com

OMS POLLUTION / 92% des habitants de la planète vivent dans des lieux où les niveaux de qualité de l'air extérieur ne respectent pas les limites fixées par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), selon un rapport publié mardi qui s'appuie sur des données provenant de 3.000 lieux à travers le monde, essentiellement des villes. Elaboré

en collaboration avec l'Université de Bath au Royaume-Uni, il conclut que 92% de la population mondiale vit dans des endroits où les niveaux de qualité de l'air ne correspondent pas aux niveaux fixés par l'OMS sur la qualité de l'air ambiant pour les particules fines dont le diamètre est inférieur à 2,5 microns (PM2.5). Les PM2.5 comprennent des polluants comme le sulfate, les nitrates et le carbone noir, qui pénètrent profondément dans les poumons et dans le système cardiovasculaire, ce qui représente un risque grave pour la santé humaine. Les niveaux de pollution de l'air ambiant sont «particulièrement élevés» en Méditerranée orientale, dans l'Asie du Sud-Est et dans le Pacifique occidental, indique le rapport.

Accords de paix de Colombie. La fin d'un demi-siècle de conflit entre gouvernement colombien et la guérilla des Farc est désormais seulement suspendue au succès d'un référendum. Au terme de près de quatre ans de pourparlers menés à La Havane, les parties ont signé lundi l'accord de paix qui sera soumis au vote des Colombiens le 2 octobre. Cette guerre interne, la plus ancienne d'Amérique latine, a impliqué au fil des décennies guérillas d'extrême gauche, paramilitaires d'extrême droite et armée, et officiellement fait quelque 260.000 morts, 45.000 disparus et 6,9 millions de déplacés.

L'accord de paix, complexe et technique, encadre le désarmement des quelque 7.000 combattants de la guérilla et la transformation du mouvement en parti politique, processus qui seront engagés seulement en cas de succès du prochain référendum. Il a été conclu sous l'égide de Cuba et de la Norvège, pays garants, du Venezuela et du Chili, accompagnateurs, et avec l'appui des Nations unies, des États-Unis et du pape François.

D'après AFP



VENDREDI RUMBA AFRICAINE



UN SON AUTHENTIQUE
POUR UN MOMENT EXCEPTIONNEL

AVEC FREDY MABANZA & WAKASSA GROUP

VENDREDI 30 SEPTEMBRE, DE 19H30 À 22H30

ESSENGO BAR



PEFACO HOTEL MAYA MAYA

AÉROPORT INTERNATIONAL DE BRAZZAVILLE



DIPLOMATIE

Guy Nestor Itoua quitte Paris pour Kigali

Après trois années passées à Paris, le chargé d'affaires près l'ambassade du Congo en France, Guy Nestor Itoua, quitte la capitale française pour devenir ambassadeur de la République du Congo auprès de la République du Rwanda avec juridiction sur la Tanzanie, l'Ouganda et le Burundi. Il est le plus jeune ambassadeur du réseau diplomatique du Congo et le tout premier ambassadeur de la République du Congo au pays des Mille collines.

Avec la nomination de l'ambassadeur Itoua, le Congo et le Rwanda scellent la redynamisation de leurs relations diplomatiques, après l'ouverture en février dernier, de l'ambassade du Rwanda au Congo. « Je suis le premier ambassadeur du Congo au Rwanda. C'est un honneur et en même temps un défi », concède l'ambassadeur.

Guy Nestor Itoua est le plus jeune des ambassadeurs du Congo. « Cette nomination est un message adressé à la jeunesse congolaise par le président de la République, Denis Sassou N'Guesso. Les jeunes doivent prendre leurs responsabilités et contribuer efficacement à la marche du pays vers le développement intégral. Il suffit de lire la nouvelle Constitution ou de revisiter le discours d'investiture du chef de l'Etat pour comprendre la part importante qu'il a tenue à concéder à la jeunesse », souligne-t-il.

A peine nommé, l'ambassadeur Itoua a accueilli le chef de l'Etat venu participer au sommet de l'Union africaine à Kigali, en juillet dernier. « Un moment des plus merveilleux de la vie d'un diplomate que d'accueillir la plus

haute autorité de son pays dans sa juridiction », a lâché l'ambassadeur Itoua.

Dans la même période, d'importantes délégations congolaises ont séjourné à Kigali pour prendre part à des conférences et autres activités de haut niveau, dont la 4e session de la Commission Mixte Congo-Rwanda.

Une nomination donc placée sous le signe de l'action, qui démarre sur les chapeaux de roue. « La feuille de route qui m'a été donnée dans le recueil de mes instructions émises par le Président de la République, se résume en un seul mot: l'action. Le travail pour mettre en œuvre les conclusions des commissions mixtes tenues entre le Congo et le Rwanda », précise l'ambassadeur Itoua. « On a vu plusieurs délégations du Rwanda venir à Brazzaville, après la tenue de la commission mixte le mois dernier et des délégations congolaises vont se rendre à Kigali pour travailler avec les institutions publiques et privées du Rwanda dans le cadre de la promotion de notre coopération et du raffermissement de nos relations d'amitié », assure-t-il. L'ambassadeur souligne « la



Guy Nestor Itoua présentant ses lettres de créances au président Paul Kagame/photo DR

convergence de points de vue entre les plus hautes autorités des deux pays », notamment sur les questions de paix et de sécurité en Afrique. « Notre exercice se déroulera autour de la promotion des relations bilatérales et de la coopération dans des domaines tels les transports aériens, l'agriculture et l'élevage, le commerce, les technologies de l'information et de la communication et bien d'autres. Ayant également la Tanzanie, l'Ouganda et le Burundi dans ma juridiction, la question des Grands Lacs sera également au cœur de notre action », indique-t-il.

Le suivi de la colonie congolaise au

Rwanda, en Tanzanie, en Ouganda et au Burundi, sera également au centre des préoccupations du nouvel ambassadeur.

Avec la présence des ambassades de part et d'autre, la coopération entre le Rwanda et le Congo-Brazzaville s'annonce dynamique et engagée, dans l'intérêt mutuel des deux Etats.

Guy Nestor Itoua, conseiller des Affaires étrangères, spécialiste des questions israéliennes au ministère des Affaires étrangères de la République du Congo, 49 ans, a présenté ses lettres de créance au président Paul Kagame à Kigali, le 11 juillet 2016. Chargé d'affaires a.i près l'Ambassade du Congo en

France au moment de sa nomination, l'ambassadeur Itoua a servi à la chancellerie du Congo à Paris, comme Ministre Conseiller, de janvier 2013 à juillet 2016.

De 2006 à 2013, il a conduit l'ambassade du Congo à Tel Aviv, en Israël, en qualité de chargé d'affaires a.i.

L'ambassadeur Itoua est diplômé de l'Ecole nationale d'administration et de magistrature (ENAM) de Brazzaville et de l'Ecole nationale d'Administration (ENA) de Paris. Il est également titulaire d'un DESS en droit international et européen de l'Université Paris I - Panthéon Sorbonne.

Rose Marie Bouboutou



BRAZZA
Actualité-Economie-Politique
Express

VISION 4

- Reportage
- Documentaire
- Breaking-News
- Votre Actualité

24H/24

Canal 304
DU BOUQUET CANAL +






Situé à l'immeuble EBATHA Rond-point La Coupole (Centre Ville)
CONTACTS: +242 22 613 40 55 - 05 631 38 49



RESUME EXECUTIF DE LA NOTICE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (NIES) POUR LA CONSTRUCTION DE TROIS (3) AGENCES TECHNICO-COMMERCIALES A POINTE-NOIRE

1. INTRODUCTION

La République du Congo a obtenu un accord de cofinancement de 275,5 millions de dollars (dont 125,5 millions du financement initial et un financement additionnel de 150 millions USD) pour financer les activités du Projet Eau, Electricité et Développement Urbain (PEEDU) dans les villes de Brazzaville et de Pointe Noire.

Le PEEDU est un projet du Gouvernement de la République du Congo dont la conception intègre les leçons tirées de l'expérience acquise lors de la mise en œuvre du projet d'urgence de réhabilitation des infrastructures et d'amélioration des conditions de vie des populations (PURICV), du projet d'urgence de relance et d'appui aux communautés (PURAC) et des autres projets récemment financés par la Banque Mondiale en République du Congo. Il privilégie l'approche participative pour accroître l'appropriation de l'entretien des infrastructures de proximité et communales par les populations bénéficiaires en vue de garantir leur pérennité. Localisées à Brazzaville et Pointe-Noire, les activités du PEEDU visent à améliorer l'accès des populations des zones d'intervention du projet aux services sociaux de base. Le principe pour la sélection des activités repose sur la nécessité de concentrer les activités du projet sur les quartiers pauvres de Brazzaville et de Pointe-Noire, évitant ainsi le saupoudrage.

Le PEEDU s'articule autour de trois composantes :

- Composante « infrastructures urbaines » ;
- Composante « appui au secteur » de l'eau ;
- Composante « Réforme du secteur Electricité, amélioration du système de gestion commerciale et du réseau de distribution ».

La composante 3 « Réforme du secteur Electricité, amélioration du système de gestion commerciale et du réseau de distribution » a pour but, d'élaborer une stratégie détaillée pour la réforme du secteur de l'électricité, et de rendre le Gouvernement plus apte à mener à bien la réforme. Elle contribuera à fiabiliser la fourniture et améliorer la qualité de service de l'électricité, accroître l'accès à l'électricité dans les villes de Brazzaville et de Pointe Noire et améliorer les performances financière et opérationnelle du secteur électrique congolais.

L'objectif poursuivi par la Notice d'Impact Environnemental et Social (NIES) consiste à définir, à analyser les impacts tant positifs que négatifs possibles sur l'environnement et la population que pourraient engendrer les travaux de construction des trois (03) agences technico-commerciales d'une part, et d'autre part, de déterminer des mesures de bonification des impacts positifs et de suppression, d'atténuation ou de compensation des impacts négatifs y relatifs.

Au terme des investigations, il est attendu du consultant, un rapport de notice d'impact environnemental et social (NIES). Le consultant fournira au PEEDU un rapport en français, intégrant un résumé en anglais. Le rapport sera fourni en dix (10) exemplaires originaux et en version électronique, dans la dernière version de MS WORD.

La démarche méthodologie s'appuie sur :

- les termes de référence des services de consultant pour la réalisation d'une NIES de la construction de

trois (3) agences technico-commerciales à Pointe-Noire, élaboré par le PEEDU ;

- l'article 12 du Décret 2009-415 du 20 novembre 2009 fixant le champ d'application, le contenu et les procédures de l'étude et de la notice d'impact environnemental et social ;
- l'annexe du décret sus-cité portant sur le plan type de l'étude ou de la notice d'impact environnemental et social (EIES et NIES).

Les principales activités à réaliser sont les suivantes :

- la recherche documentaire, par la collecte et la consultation des divers documents relatifs à la gestion environnementale, les documents de la politique environnementale de la Banque Mondiale, les documents du PEEDU et autres textes législatifs et réglementaires sur la gestion de l'environnement au Congo ;
- la collecte des données complémentaires et la réalisation des observations de terrain : relever des caractéristiques du milieu physique, les aspects socio-économiques, la qualité de l'environnement autour des sites d'étude ;
- la compilation, analyse et traitement des données collectées ;
- l'identification et analyses des impacts potentiels et résiduels ;
- la consultation des parties prenantes par des enquêtes dans les zones d'influence du projet ;
- l'élaboration du plan de gestion environnementale et sociale (PGES) ;
- la rédaction du rapport provisoire de la NIES.

2. CADRE POLITIQUE, LEGAL ET INSTITUTIONNEL

La République du Congo est régie par la Constitution adoptée par Référendum du 25 octobre 2015. Les dispositions relatives à la protection de l'environnement sont traitées dans les articles 8, 41, 42, 43, 44 et 45.

La Banque Mondiale exige que les projets qui lui sont présentés pour financement fassent l'objet d'une évaluation environnementale (ÉE) qui contribue à garantir qu'ils sont environnementalement rationnels et viables, et par là améliore le processus de décision. La politique et les procédures de la Banque mondiale en matière d'évaluation environnementale (ÉE) visent à faire en sorte que les options de développement envisagées soient respectueuses de l'environnement et s'accordent avec les principes de développement durable ; elles visent aussi à ce que les conséquences pour l'environnement soient connues le plus tôt possible et prises en considération dans l'élaboration des projets.

Au Congo, la responsabilité institutionnelle en matière de gestion environnementale est principalement assurée par le Ministère de l'Economie Forestière, du Développement Durable, et de l'Environnement.

Au niveau national, la politique gouvernementale sur l'environnement est basée sur la loi n° 003/91 du 23 avril 1991 sur la protection de l'environnement. Cette loi est complétée par le décret n° 2009-415 du 20 novembre 2009 fixant le champ d'application, le contenu et les procédures de l'étude et de la notice d'impact environnemental et social et le décret n°99-

149 du 23 août 1999 portant organisation et fonctionnement du fonds pour la protection de l'environnement. Plusieurs textes réglementaires relatifs à l'environnement existent dans les différents secteurs de développement (eau, énergie, mines, hydrocarbures, forêts, faune, foncier, etc.). Au plan international, le Congo a signé et ratifié plusieurs conventions et accords internationaux.

3. DESCRIPTION DU PROJET

Les Agences technico-commerciales de la SNE seront implantées dans les quartiers Tchimbamba (CQ 118), Vindoulou (CQ 514) et Ngoyo (CQ 601), situés respectivement dans les arrondissements 1 Lumumba, 3 Loandjili et 6 Ngoyo à Pointe-Noire. Leurs coordonnées géographiques en longitude et en latitude sont respectivement 11°52'E et 4°49'S, 11°55'E et 4°44'S, 11°54'E et 4°51'S.

Dans chaque site sera construit un bâtiment principal R+ 1 pour l'agence commerciale et dans les sites de Vindoulou et de Ngoyo sera construit un bâtiment annexe abritant la partie technique.

La construction de ces trois agences technico-commerciales vise les objectifs suivants :

- améliorer les conditions de travail du personnel ;
- rapprocher la SNE de ses clients ;
- créer les meilleures conditions d'accueil ;
- améliorer les prestations aux clients afin de changer l'image de marque de la société.

Dans ce sens, les trois (3) sites (Vindoulou, Tchimbamba et Ngoyo) ont été choisis parce qu'ils répondent à ces objectifs et présentent les avantages ci-après :

- leur localisation dans les extensions récentes de la ville ;
- la disponibilité de terrains non bâtis, propriété de la SNE, pour l'implantation des Agences ;
- l'accessibilité facile, car en bordure ou non loin des grandes artères de circulation que sont la route nationale 1, Pointe-Noire - Brazzaville et la nationale 5, Pointe-Noire - Cabinda.

Le projet est constitué de deux composantes principales, l'une commerciale avec une annexe technique, d'où son appellation d'agence technico-commerciale à Vindoulou et Ngoyo, et l'autre uniquement commerciale (agence commerciale) à Tchimbamba. En outre, des installations accessoires sont prévues.

La composante commerciale est un immeuble R+ 1 qui comprend :

- Au rez-de-chaussée : un (1) hall ; trois (3) caisses donnant sur le hall ; un (1) bureau du chef de portefeuille ; un (1) bureau du chef de recouvrement ; un (1) bureau du chef de relation clientèle ; un (1) bureau du chef de RIPA ; un bureau (1) d'accueil ; un (1) bureau du chef de devis et des salles de toilettes.
- A l'étage : un (1) bureau du Chef d'Agence ; un (1) secrétariat ; une (1) salle de toilette du Chef d'Agence ; un (1) bureau du Chef de division technique ; un (1) secrétariat ; un (1) bureau du Chef de division commerciale ; un (1) secrétariat ; une (1) salle de réunion ; des salles de toilettes pour personnel et une (1) réserve.

La Composante technique est un bâtiment annexe qui comprend :

- Un (1) magasin de stockage de matériel électrique ;
- deux (2) bureaux pour le personnel des services tech-

niques ;

- des vestiaires pour les agents techniques.

Les implantations accessoires sont constituées de deux (2) logements à Vindoulou, des guérites, des parkings et des parterres fleuris à Tchimbamba, Vindoulou et Ngoyo.

L'emprise de chacune des trois Agences s'étendra sur une superficie de :

- 1 000 m pour l'agence de Vindoulou ;
- 1 000 m pour l'agence de Ngoyo ;
- 600 m pour l'agence de Tchimbamba.

La réalisation du projet va se dérouler en quatre (4) phases ci-après :

- la phase de préparation du chantier / installation ;
- la phase de construction / équipement / aménagement des Agences ;
- la phase d'exploitation / fonctionnement des Agences ;
- la phase de fermeture / démantèlement des Agences et de réhabilitation des sites. Cette dernière phase pourrait intervenir si la SNE décide changer d'option d'aménagement de site ou de déplacement de l'agence.

4. DESCRIPTION DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT DES SITES DU PROJET

Les formations géologiques qui constituent la chronostratigraphie des sites du projet sont celles qui recouvrent le bassin sédimentaire côtier, à savoir un soubassement crétacique constitué de marnes, conglomérats, grès, calcaires. Ces formations ne sont pas visibles car n'affleurent pas dans les sites du projet. Sus-jacents à ce soubassement qu'elles recouvrent en discordance, apparaissent les formations stratifiées d'épaisseur de 150 à 200m de la série des cirques d'âge plio-pléistocène (fin tertiaire, début quaternaire) dont les dépôts sont sablo-argileux (70 à 90% de sable), graveleux renfermant quartz, galets, gravillons ferrugineux, blocs de cuirasse.

Les dépôts essentiellement sableux d'âge holocène forment les plages et les cordons littoraux qui couronnent les formations ci-dessus dans la plaine littorale.

Deux types de reliefs bien contrastés se partagent les sites du projet, le plateau de Hinda et la plaine littorale délimités par un talus. Ainsi, Vindoulou est un bas plateau de 90m d'altitude en moyenne, appartenant au bas plateau de Hinda (80 à 150m d'altitude). Les sites de Tchimbamba et Ngoyo sont situés dans la plaine littorale d'altitude < 20m. Il s'agit d'une zone basse et marécageuse, mollement vallonnée car constituée de cordons sableux littoraux (cordons dunaires anciens et récents) peu élevés isolant des dépressions marécageuses et des chenaux lagunaires.

La partie méridionale du Congo est soumise au climat équatorial de transition de type bas-congolais (Venetier, 1968 ; Jamet et Rieffel, 1976 ; Samba-Kimbata, 1978). Ce climat à forte influence océanique est caractérisé par des précipitations moyennes de 1200 mm/an, une température moyenne annuelle de 25°C avec des écarts de température faibles et ne dépassant pas 5°C, une humidité relative comprise entre 70 et 96% et une longue saison sèche de 4 mois de juin à septembre.

Les sols des sites de projets sont des sols ferrallitiques sableux issus de la série des Cirques est constituée par une succession des strates à dominance sableuse, de teintes souvent vives (jaunâtre, ocre-rouge ou violacée) et d'épaisseur pouvant dépasser une centaine

de mètres. Ces strates sont recouvertes par une couche sablo-argileuse (70 à 90% de sables) de teinte jaunâtre et d'une puissance variant de 5 à 15 mètres environ (Jamet et Rieffel, 1976).

La végétation des sites du projet est artificielle du fait de l'urbanisation ; elle est constituée par des arbres fruitiers, des arbres à ombrage plantés dans des parcelles par la population.

Les Agences seront implantées dans un milieu fortement urbanisé et densément peuplé. Les populations des zones affectées par le projet relèvent plusieurs dysfonctionnements liés à la fourniture de l'électricité : mauvaise qualité des services de la SNE, délestages intempestifs, baisses de tension, mauvais entretien des équipements, éloignement des agences commerciales et techniques, lenteurs des interventions techniques sollicitées, escroquerie des agents véreux de la SNE et braquages la nuit du fait de manque d'éclairage public.

5. IDENTIFICATION ET ANALYSE DES IMPACTS

La méthode adoptée pour analyser les impacts générés par le projet sur l'environnement, pendant les différentes phases du projet, s'est basée sur deux grandes étapes : la première concerne l'identification et l'analyse des impacts environnementaux ; la deuxième évalue l'importance des impacts environnementaux identifiés.

Les impacts positifs de ce projet en phases d'aménagement et de construction concernent les opportunités d'affaires et d'emplois, un meilleur accueil des clients et un gain de temps et une facilité de résolution des problèmes des clients à la SNE.

Les impacts positifs de ce projet en phase d'exploitation sont liés au milieu humain et à l'environnement socio-économique. Ils concernent : (i) l'accroissement de la capacité de la SNE dans l'accueil des usagers, (ii) les opportunités d'emplois et la création des activités génératrices des revenus, (iii) le gain de temps et amélioration des conditions de vie des populations, (iv) la résolution des problèmes techniques et commerciaux de la SNE.

Les impacts négatifs du projet affectent le milieu biophysique (air, sols, faune, végétation, eau), la santé et la sécurité humaine, et les activités socio-économiques.

L'évaluation de la signification des impacts, lesquels résultent de l'interaction de la nature, de l'intensité, de la durée et de l'étendue des perturbations imposées aux composantes significatives du milieu, a permis, sur la base des matrices de classer les impacts en trois catégories : les impacts à importance mineure ou négligeable, les impacts à importance moyenne et les impacts à importance majeure. Les impacts négatifs majeurs pour les phases de construction et de fonctionnement sont liés aux phénomènes suivants : l'érosion, l'ensablement, l'inondation, les IST/Sida/VIH, les perturbations des voies d'accès et les risques d'accidents. Pour la phase de fermeture c'est la baisse de la qualité du service et les pertes d'emploi qui constituent les impacts majeurs. Ces impacts nécessitent des mesures d'atténuation.

6. PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (PGES)

Un plan de gestion environnemental et social du projet a été élaboré ; son coût global est de 69 100 000 FCFA. Ce PGES vise les objectifs suivants : (i) mettre

en œuvre les mesures d'atténuation et de bonification requises afin de prévenir, minimiser ou compenser les effets du projet sur l'environnement biophysique et sur les milieux humain et socioéconomique ; (ii) définir les activités de suivi, les mesures d'accompagnement, le calendrier de mise en œuvre et les coûts y afférant. Il comprend les dispositions suivantes : (i) les mesures de bonification des impacts positifs, (ii) les mesures d'atténuation des impacts négatifs, (iii) les clauses environnementales et sociales à intégrer lors des travaux, (iv) les mesures de gestion des agences en phase de mise en service, (v) le plan de suivi, (vi) les responsabilités institutionnelles de mise en œuvre et de suivi, (vii) le calendrier et des coûts des mesures environnementales et sociales.

7. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Appréciations relatives à l'emplacement du site
Tous les sites sont la propriété de la SNE. Cependant, étant situés dans les quartiers populaires et densément peuplés, il y a lieu de les sécuriser davantage (par la construction d'une clôture, la surveillance...) pour empêcher les occupations anarchiques potentielles avant les travaux et pour éviter les conflits.

Appréciations relatives aux travaux de préparation du site et de construction

Les nuisances causées lors de la phase de construction seront relativement mineures sur les ressources naturelles (sols, eaux et air), mais elles seront classées de modérées à majeures sur l'environnement immédiat du cadre de vie. On devrait craindre les bruits des engins lors des travaux, les risques d'accidents, les rejets anarchiques des déchets de chantier. Toutefois, en appliquant des dispositions du PGES ces effets seront facilement maîtrisables.

Appréciations relatives à l'exploitation (fonctionnement) des agences

Le fonctionnement de l'immeuble pourrait entraîner des nuisances (insalubrité, rejets liquides et solides, etc.). Toutefois, les mesures prévues à la fois par l'étude préalable et dans le plan de gestion environnementale (mesures d'hygiène et de sécurité, etc.) et le suivi environnemental pendant la phase d'exploitation permettront d'éviter ou de réduire de façon significative les impacts négatifs précédemment identifiés. Il s'agira surtout de mettre en place un Service de Gestion des bâtiments chargé d'assurer l'entretien et la maintenance.

Appréciation relatives à la phase de fermeture / démantèlement des chantiers de construction des Agences et de remise en état des sites.

La phase de fermeture et de réhabilitation du site pourrait se réaliser si pour une raison quelconque la SNE décidait de déplacer l'agence ou de modifier les procédures de gestion de sa clientèle. Dans ces conditions, les impacts seraient liés à la perte des emplois, les risques d'accidents, les nuisances sonores, l'intoxication par l'ingestion des polluants particuliers. Les populations riveraines ayant développé des activités génératrices de revenus seraient également affectées.

Recommandations

Sur la base de l'analyse des impacts et des appréciations ci-dessus, on peut retenir que le projet de construction des trois agences de la SNE, tel que présenté, est viable aux plans environnemental et social si les mesures prévues par le Projet et celles définies dans le présent Plan de gestion environnementale et sociale sont rigoureusement mises en œuvre.

GRANDE MURAILLE VERTE

Un mur avant tout contre les changements climatiques, qu'un mur contre des migrations vers l'Europe

Onze pays (Burkina Faso, Djibouti, Erythrée, Ethiopie, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Sénégal, Soudan, Tchad) ambitionnent d'ériger une « Grande muraille verte », une ceinture d'arbres s'étendant du Sénégal à Djibouti, soit environ 7.000 kms, pour endiguer l'expansion du Sahara, réhabiliter 50 millions d'hectares de terres et réduire la production de CO2. Elle pourrait aussi constituer une barrière humaine face aux migrations aux dangers des migrations vers l'Europe.

Un mur qui n'a pas mis fin aux vagues migratoires

L'idée n'est pas originale. L'ancien président américain, George W. Bush, l'a promulguée en novembre 2006. Une loi pour financer des programmes visant à renforcer la sécurité intérieure. La construction d'un mur de 1125 km, le long des zones poreuses de la frontière avec le Mexique (3200km) pour entraver l'immigration illégale, pour un montant de 1,2 milliard de dollars. Le grand projet de réforme de l'immigration, alliant répression et régularisation partielle des sans-papiers ayant échoué. Le candidat à l'élection présidentielle américaine, Donald Trump, a remis l'idée s'il venait à être élu, sans démontrer son efficacité. Confrontée à une immigration clandestine massive, la Grèce a décidé en mars 2012, de construire un mur de barbelés long de 12 kilomètres le long de sa frontière avec la Turquie, pour

décourager l'exode de migrants vers l'Europe. Ces murs entre les hommes, n'ont pas arrêtés les peuples affamés de courir vers des richesses espérées. Les causes de la migration n'ont jamais été pensées.

Les terres arables, un espoir pour les jeunes

Sans terres arables et sans ressources nécessaires, le sahel accentuerait sa propension au développement du terrorisme et aux migrations de masse, selon les experts. « Tout tourne autour du contrôle des ressources. Les jeunes ont le sentiment de ne rien posséder et cherchent un moyen d'accéder au pouvoir. C'est pourquoi l'influence de l'extrémisme et du terrorisme augmente dans la région, mais aussi le problème de la migration. Les gens tentent de rejoindre l'Europe à la recherche d'une vie meilleure, et passent par

l'Afrique du Nord pour y parvenir », résume Juma Abdi, professeur au centre pour les relations internationales de Dar es-Salaam, en Tanzanie. James Wahonye, de l'Institut pour la diplomatie et les études internationales de l'Université de Nairobi au Kenya, pense que le problème de la région du Sahel ne doit pas être traité comme un cas isolé. « Nous vivons dans un village mondial et toute menace, surtout si elle a cette ampleur, doit faire l'objet de l'attention de la communauté mondiale », a-t-il expliqué. Mais force est de reconnaître que le mur vert africain, pourrait avoir une influence positive.

Grande muraille, nouvelle source de revenus

Le monde entier a conscience du potentiel novateur de la grande muraille verte d'Afrique. Le projet a attiré l'attention internationale, il a surtout permis l'obtention de ressources. En décembre 2015, les États, ayant signé l'accord de la COP21 à Paris, se sont engagés à mettre à disposition plus de 3,5 milliards d'euros dans le projet. Pour Juma Abdi, « il s'agit d'un miracle planétaire. Le monde a reconnu l'intérêt économique, social et sécuritaire [du projet]. Parfois, il est plus

intéressant de fournir des solutions locales, que de se borner à la gestion de crises internationales [...] Le mur vert africain est une leçon très importante pour le monde ».

La Grande muraille verte contre les changements climatiques

Au-delà de cet objectif, récent dans l'érection de « la Grande muraille verte », il faut surtout retenir un objectif global qui est d'une part, de lutter contre l'avancée du désert, et de renforcer les capacités d'adaptation et de résiliences d'autre part. La vision globale est l'érection d'une Grande muraille verte à l'horizon 2025 pour transformer des zones arides du Sahel en Pôles ruraux économiques et de développement durable (PREDD) intégrés au tissu économique national. Le plan d'actions quinquennal 2016-2020 comporte un ensemble de Programmes prioritaires d'actions phares.

Elle passe par une forêt appelée à absorber 250 millions de tonnes de dioxyde de carbone. A en croire la « Sahara Sahel Great Green Wall Initiative », 15% de ce mur auraient déjà été plantés. Le projet aurait convaincu les acteurs de tous horizons, dont l'Union africaine (UA), à l'origine de

l'initiative, des organisations internationales, l'Union européenne (UE) et la Banque mondiale (BM). Cette région est atteinte d'une explosion démographique et est devenue le théâtre de conflits fréquents pour de rares ressources disponibles, selon certains commentateurs. Ce qui n'exclut pas des ressources naturelles en pleine convoitise. Par contre, des changements climatiques y sont plus visibles, l'érosion des sols à cause du surpâturage et l'agriculture intensive. Le développement socio-économique, la sécurité alimentaire et les besoins domestiques sont fortement tributaires de la disponibilité des ressources naturelles, notamment les terres arables, ressources hydrauliques, forestières et pastorales et de leurs modes de gestion et de gouvernance. Les zones arides et semi-arides du Sahel représentent un ensemble de patrimoines culturels et biologiques remarquables qu'il convient de conserver, restaurer et valoriser. Il faut donc vite agir. Ces pays ont le dos au mur et doivent impérativement, pour la survie de leur économie et la cohésion sociale, mettre en œuvre une réponse efficace de lutte et de gestion de ces défis.

Noël Ndong

DÉCOUVERTE

La présidente de l'ASSEC visite la Galerie Bassin du Congo

En séjour à Brazzaville où elle entend désormais implanter son association, Carolle Duri a honoré de sa présence, le 27 septembre, l'espace culturel Le Musée galerie bassin du Congo.

Après avoir visité les lieux, la présidente de l'association Aide Soutien Secours aux Enfants congolais (ASSEC) a déclaré : « Je ne m'y attendais pas, une

vraie mise en valeur de la culture congolaise et africaine. De l'art qui symbolise les échanges souhaités de nos jours sous de nouvelles formes. Cette richesse peut être transmise à des générations futures. Toutefois, dans un avenir très proche, nous pourrions faire visiter cette galerie aux enfants congolais dès que nous nous serons instal-

lés. Nous sommes en train de chercher un local. Par ailleurs, cette visite a ouvert de nombreuses opportunités de coopération entre l'ASSEC et la Galerie bassin du Congo ». Et d'ajouter : « Si du jour au lendemain dans mon pays l'ASSEC prenait de l'ampleur, j'aimerais aller à l'étranger, dans d'autres pays d'Afrique, avec le nom de mon pays d'origine qui est le Congo, apporter ce que l'on peut apporter. Dans nos conquêtes nous pourrions organiser des rencontres avec les jeunes, parler de l'usage du préservatif dans le milieu juvénile, bref, sensibiliser cette jeunesse aux pratiques saines de la vie ».

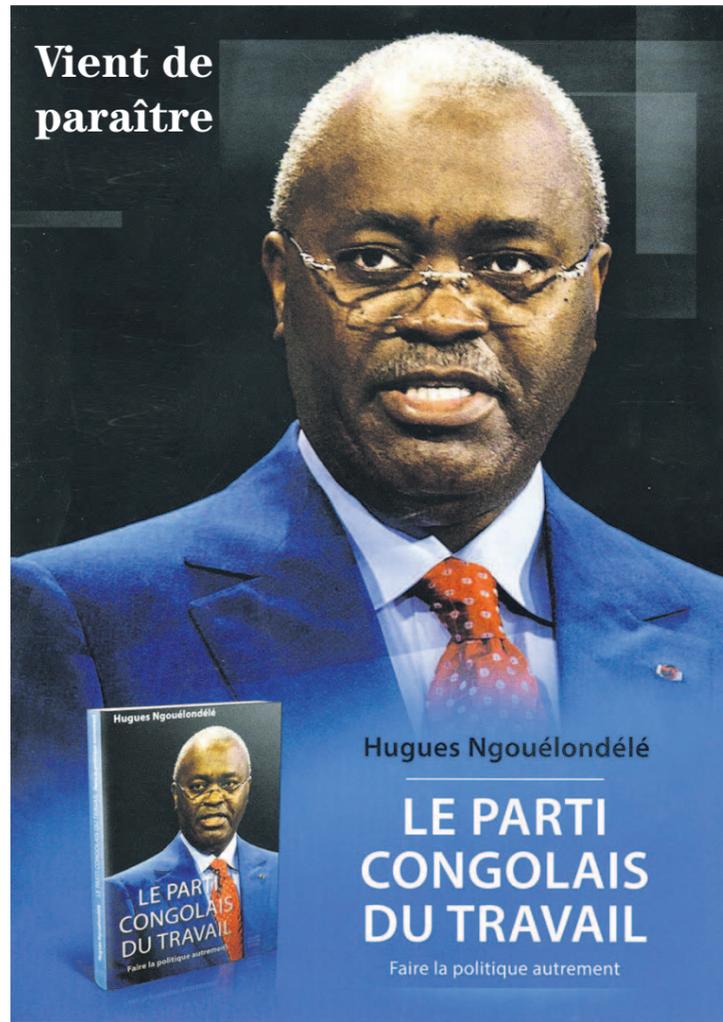
Créée depuis 2016 en France, l'ASSEC a pour but d'aider et soutenir les orphelins congolais, les jeunes filles mères et les personnes ayant des problèmes médicaux dans tous les départements du Congo.

Guillaume Ondzé



La présidente de l'ASSEC en blanc accompagnée de son secrétaire aux finances

Vient de paraître



NÉCROLOGIE

-Famille Ehouango - Bakaki
-Ofoulakoua Célestin Célio
Ont la profonde douleur d'annoncer à des amis et connaissances le décès de leur frère aîné, cousin, oncle et grand père, le colonel à la retraite : Ngouala Francis Moïse, décès survenu le samedi 24 septembre 2016 à Brazzaville.
Lieu de la veillée : 18, rue Manianga Talangai, référence derrière l'hôpital de Talangai.



**COMMUNIQUÉ
POUR LES INSCRIPTIONS AU MASTER DROIT PROFESSIONNEL
NOTARIAL A LA FACULTÉ DE DROIT DE L'UNIVERSITÉ
ABDOU MOUMOUNI DE NIAMEY (Niger)**

Il est créé à la Faculté chargée des Sciences Juridiques et Politiques de l'Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger), en partenariat avec la Chambre Nationale des Notaires du Niger, la Commission des Affaires Africaines (CAAF) de l'Union Internationale du Notariat (UINL), Le Conseil Supérieur du Notariat (CSN) Français, L'Association Du Notariat Franco-phonique (ANF) avec le soutien des Notariats Espagnol et Québécois, une formation en Master Droit Professionnel Notarial.

Les candidats désireux de s'inscrire à cette formation en Master professionnel droit notarial, sont invités à déposer, contre récépissé de dépôt, leur dossier de candidature auprès de la Chambre ou Ordre des Notaires de leur pays (Algérie, Benin, Burkina, Cameroun, Centrafrique, Côte d'Ivoire, Congo, Gabon, Guinée Conakry, Maroc, Madagascar, Mauritanie, Mali, Niger, Île Maurice, Tchad, Tunisie, Togo,) en vue d'une sélection au plus tard le 05 octobre 2016.

Récépissé du dépôt dès réception, devant être communiqué aux adresses ci-dessous, pour suivi.

Le recrutement se faisant à deux (02) niveaux Master I et II les dossiers doivent comporter les pièces suivantes :

1. une demande écrite du candidat, revêtue d'un timbre fiscal d'un montant de dix mille (10.000) francs CFA;
2. un certificat de nationalité de l'Etat membre de la CAAF dont le candidat est ressortissant;
3. un extrait d'acte de naissance ou de jugement supplétif en tenant lieu;
4. une copie légalisée du diplôme de la licence ou de la maîtrise en droit privé;
5. un extrait de casier judiciaire datant de moins de trois mois;
6. un certificat de visite médicale;
7. un état signalétique des précédents emplois occupés, stages effectués ou professions exercées s'il y a lieu ou un CV signé du candidat;

Toutes les photocopies doivent être légalisées par les autorités

compétentes.

Le début des cours est prévu pour novembre 2016.

Pour toute information complémentaire s'adresser aux Chambres ou Ordres des Notaires des États membres de la CAAF dont ils sont ressortissants ou au service de la scolarité de l'Université Abdou Moumouni (UAM) de Niamey.

Adresses des destinataires du récépissé de dépôt :

Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger) : Faculté chargée des Sciences

Juridiques et Politiques, BP : 12.442 Niamey (Niger), Tél : (+227) 20 74 09 41,

Chambre Nationale des Notaires du Niger : Siège sis au quartier Nouveau Marché,

Tél : (+227) 20 74 05 68 / 20 73 90 90, BP : 2600 Niamey (Niger),

Email : hddgado@yahoo.fr / chambrenotaires.niger@yahoo.com,

CAAF : Présidence de la CAAF, Me Mouhamed TCHASSONA TRAORE, 748,

Bd Jean Paul II, LOME (Togo) B.P 30216, Tel. (+228) 22 26 10 52

Email : officenotarialmtt@gmail.com

prospergadegbeku@yahoo.fr / o.salam@notabenin.com / officenotarial.yansane@gmail.com

Pour la CAAF / UINL : Me MOUHAMED TCHASSONA TRAORE

Pour la CANN : Me DODO DAN GADO HAOUA

Pour l'UAM: Pr MAHAMANTIDJANI ALOU

NB : Congo: Informations complémentaires et dépôt dossier :

Secrétariat de la Chambre Nationale des Notaires du Congo s/c OFFICE NOTARIAL NOTE

Rue des Compagnons de De Brazza -Brazzaville (République du Congo)

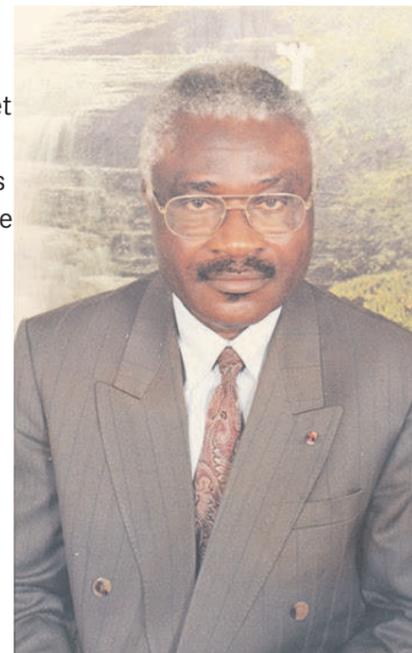
Téléphone : (+ 242) 06 607 96 36

Email : presidente.chambrenotairescgo@gmail.com

Heures d'ouverture : 09H00- 12H00 et 14H00- 15H30

REMERCIEMENTS

Sensible aux nombreuses marques d'attention, d'affection et de soutien multiforme, manifesté suite au décès survenu, le 08 septembre 2016, à Paris, de monsieur Casimir Otta, et dans l'impossibilité de vous remercier individuellement, la famille prie amis et connaissances, de trouver ici, l'expression de sa gratitude et de ses sincères et profonds remerciements.



NÉCROLOGIE

Guy Morlin Bakatoula à la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances le décès de sa très chère mère Agnès Mayela, survenu le 23 septembre 2016 à Brazzaville. La veillée mortuaire a lieu au domicile familial sis n°867, rue Konda à Ouenzé vers l'école des 3 Martyrs (réf. Arrêt de bus Mimi). Le programme des obsèques vous sera communiqué.



29 septembre 2011

29 septembre 2016

Il est difficile de croire que cela fait cinq (05) ans que nous avons dit au revoir à

**Michel Rombault
Fylla Saint-Eudes**

Nous souhaitons que vous sachiez Papa, Grand-Père, Oncle, Grand Frère que nos prières et nos pensées vous accompagneront pendant ce jour plus que particulier.



RESUME DU PLAN D'ACTION DE REINSTALLATION (PAR) POUR LA CONSTRUCTION DE NEUF (9) FEEDERS OU DEPARTS SOUTERRAINS DE 20 KILOVOLTS A POINTE-NOIRE



•Contexte et justification

Dans la quête de l'amélioration du bien-être de ses populations en matière d'accès aux services énergétiques, la République du Congo a initié et obtenu auprès de la Banque mondiale le cofinancement du PEEDU. Le contexte de l'énergie en République du Congo est caractérisé par :

- le manque d'accès à des services énergétiques modernes abordables et fiables avec un bas taux d'électrification (35% seulement de la population a accès à l'électricité, contre 75% dans les pays développés),
- moins d'un ménage sur deux utilise l'électricité comme principale source d'éclairage à Pointe Noire,
- 55% des ménages sont abonnés au réseau de la SNE et quatre ménages sur dix utilisent l'électricité de la SNE avec leur propre abonnement et 8% utilisent soit l'électricité du voisin, soit leur propre électricité (groupe électrogène, panneau solaire, etc.).
- l'utilisation de l'électricité comme source d'éclairage est nettement différente entre Brazzaville (où trois ménages sur cinq font recours à cette source) et Pointe-Noire (où seulement un ménage sur quatre en bénéficie) ;
- l'accès à l'électricité est très limité à cause de la faiblesse de la production d'électricité et des déficiences du réseau, notamment pour desservir les quartiers périphériques dans les communes du pays.
- 29% seulement des ménages connectés utilisent régulièrement l'électricité.
- l'absence du réseau de distribution crée un climat d'insécurité faute d'éclairage dans les zones périphériques des villes qui habituellement concentrent la majorité de la population.

C'est ainsi que le PEEDU construira 09 départs ou feeders dans la ville de Pointe-Noire afin de renforcer le secteur électrique. Cependant, la mise en œuvre du projet, quoique très importante pour le pays avec les multiples impacts positifs escomptés et induits, va occasionner quelques pertes d'installations précaires et de revenus pour certains commerçants ambulants qui ont réoccupé l'emprise. Ainsi, la présente étude portant sur un Plan d'Action de Réinstallation (PAR) est préparée dans la perspective de compenser et d'atténuer ces impacts sociaux négatifs liés à la mise en œuvre du projet en se basant sur le Cadre de Politique de Réinstallation du projet.

•Principe et objectifs du PAR.

Les objectifs du plan de réinstallation sont de mettre en place les mécanismes d'atténuation des impacts sociaux afin de prendre en compte les impacts du déplacement involontaire des populations affectées par le Projet, en leur permettant de reconstituer leurs moyens d'existence et leur niveau de vie. Il s'agit également de restaurer les moyens de production et les revenus au niveau individuel et collectif supérieur ou égal à la condition initiale. Le présent PAR est préparé en se conformant aux objectifs globaux de la Politique Opérationnelle 4.12 de la Banque Mondiale sur la réinstallation involontaire qui sont les suivants : a) On s'efforcera d'éviter, dans la mesure du possible, ou de minimiser la réinstallation involontaire en étudiant toutes les alternatives réalisables dans la conception du projet ; b) Lorsqu'un déplacement de population est inévitable, les activités de réinstallation devront être conçues et exécutées sous la forme de programmes de développement procurant aux personnes déplacées par le projet suffisamment de moyens d'investissement pour leur permettre de bénéficier des avantages du projet. Les populations déplacées devront être consultées de manière constructive et avoir la possibilité de participer à la planification et à la mise en œuvre des programmes de réinstallation ; c) Les personnes déplacées devront être aidées dans leurs efforts d'amélioration, ou du moins de rétablissement, de leurs moyens d'existence et de leur niveau de vie, ceux-ci étant considérés, en terme réels, aux niveaux qui prévalaient au moment de la phase précédant le déplacement ou celle de la mise en œuvre du projet, selon la formule la plus avantageuse.

•Le Cadre réglementaire de la réinstallation

Le programme de réinstallation s'inscrit dans le cadre législatif et réglementaire en République du Congo dans le cadre des procédures opérationnelles de la Banque mondiale.

En outre, les textes juridiques nationaux en la matière ont été considérés, notamment la loi n° 9-2004 du 26 mars 2004 portant code du domaine national complétée par la loi n° 10-2004 du 26 Mars 2004 fixant les principes généraux applicables au régime domanial et foncier au Congo et la loi n° 11-2004 du 26

mars 2004 portant procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique. Toutefois, la législation nationale et l'OP 4.12 de la Banque Mondiale ne sont pas concordantes sur les propriétaires coutumiers des terres, les Plaintes et la consultation (la participation est plus large dans les textes de l'OP.4.12). Sous ce rapport, il est préconisé que la politique opérationnelle 4.12 de la Banque Mondiale soit appliquée pour guider le processus de compensation éventuelle dans le cadre de la mise en œuvre des activités du projet.

•Cadre institutionnel et opérationnel

Au niveau du cadre institutionnel et opérationnel de la réinstallation les structures ci-dessous auront à leur charge la gestion de l'ensemble du processus de sa mise en œuvre :

- le ministère de l'Energie ;
- le ministère de l'Environnement qui a en charge la sauvegarde de l'environnement ;
- le ministère de l'Equipement et de l'entretien routier qui est chargé et a droit de regard sur tous les travaux liés aux aménagements des infrastructures sur le plan national, tutelle du PEEDU ;
- le ministère de la justice (les tribunaux) s'occupe des problèmes de litiges en dernier recours quand les tribunaux vont statuer sur tous ces cas de conflits en cas d'absence d'accord à l'amiable ;
- le ministère chargé des actions sociales qui veille au bien-être social ;
- la coordination du PEEDU

Ces structures seront assistées par un assistant technique recruté dont la mission principale est d'adopter une démarche participative afin d'impliquer les principaux acteurs dans l'ensemble du processus (PAP, Conseil communal, services techniques locaux et autorités administratives locales). Cette démarche permettra une mise en œuvre du PAR dans le sens de l'équité et de la justice.

•Caractéristiques socio-économique et environnemental

Sur le plan humain et socio-économique, la zone du projet traverse les arrondissements suivants : Arrondissement N°1 Emery Patrice LUMUMBA, N°2 MVOU-MVOU, N°3 TIE-TIE, N°4 LOANDJILI et N°5 MONGO MPOUKOU. L'habitat est de deux types : un habitat régulier et moderne composé de villas grands et moyens standing essentiellement, un habitat précaire fait de planches et tôles, etc. Par ailleurs, de nombreuses infrastructures commerciales et socioprofessionnelles de petite taille sont présentes dans la zone du projet (marchés, écoles, centres de santé, etc.).

•Résultats de l'étude socio-économique

Les études socio-économiques effectuées par les enquêteurs au niveau des localités ont permis de recenser et de caractériser les biens des PAP et leur mode de vie. Dans le cadre de cette étude, l'OP 4.12 sera appliquée pour assurer une meilleure prise en charge des PAP.

L'analyse des données a permis de faire un état des lieux des PAP comme l'illustre le tableau ci-après :

Arrondissements	Nbre de personnes impactées au niveau des bâtis	Nbre de personnes impactées au niveau des terrasses	Nbre de personnes impactées au niveau des champs
Emery Patrice LUMUMBA (Arrdt 1)	2	0	0
MVOU-MVOU (Arrdt 2)	1	88	1
TIE-TIE (Arrdt 3)	21	12	0
LOANDJILI (Arrdt 4)	95	105	10
MONGO MPOUKOU (Arrdt 5)	94	118	7
Total	213	323	18

•Eligibilité

Trois catégories de personnes sont éligibles à la compensation. Il s'agit de : a) les détenteurs d'un droit formel sur les terres (y compris les droits coutumiers et traditionnels reconnus par la législation du pays) ; b) celles qui n'ont pas de droit formel sur les terres au moment où le recensement commence, mais qui ont des titres fonciers ou autres-sous réserve que de tels titres soient reconnus par les lois du pays ou puissent l'être dans le cadre d'un processus identifié dans le plan de réinstallation ; et c) celles qui n'ont ni droit formel ni titres susceptibles d'être reconnus sur les terres qu'elles occupent.

Toutes les personnes ci-dessus énumérées reçoivent une compensation pour la perte subie.

•Sélection des sites de réinstallation

Il n'est pas envisagé une réinstallation car la mise en œuvre du projet va entraîner un très léger déplacement temporaire. En effet, les parties affectées par le projet sont surtout les terrasses. Il sera demandé aux personnes affectées de replacer leurs biens après la mise en état des terrasses affectées. De façon consensuelle, les PAP ont choisi de se délocaliser d'elles-mêmes afin de conserver leur réseau social et leur clientèle.

•Gestion des plaintes

La gestion des plaintes doit se faire dans le cadre d'une Commission locale de Conciliation. Des structures plus pérennes et à mandats plus étendus que sont les Comités Locaux de Développement (COLODE) pourraient jouer plus efficacement la fonction de cette commission. Cette commission comprendra : les chefs de quartiers, les maires d'arrondissement, les leaders d'opinion, la SNE et le PEEDU. Le maire d'arrondissement assure la présidence de la commission. La SNE et le PEEDU sont chargés de la supervision du processus.

Eu égard à l'occupation illégale du domaine public pour l'exercice de leurs activités, les PAP sont conscients que le mécanisme de gestion à l'amiable des conflits est plus bénéfique que la saisine des juridictions publiques. Cela est conforme à l'esprit de la PO 4.12 de la Banque Mondiale qui est de résoudre tout problème au niveau local et à l'amiable.

Au-delà de l'option ci-dessus, la PAP peut saisir le tribunal de grande instance. Cette démarche suppose que la PAP dispose des moyens nécessaires (financiers et intellectuels) pour faire prévaloir ses droits et se faire justice.

Nous estimons que quatre semaines sont suffisantes pour la gestion des plaintes. Ce temps pourra être réparti comme suit :

- Une semaine pour les PAP pour déposer leurs plaintes au niveau des chefs de quartiers chefs qui transmettent à la mairie ;
- Une semaine pour prendre connaissance des différentes plaintes et convoquer une session de la Commission locale de Conciliation ;
- Deux semaines pour la commission pour traiter l'ensemble des plaintes.

•Dispositif de mise en œuvre du PAR

Le PEEDU et les Directions Départementales des affaires Foncières ainsi que les autorités communales ont une responsabilité centrale dans la coordination des différentes activités de compensation. Elles devraient mobiliser tous les acteurs pour la mise en œuvre des activités prévues dans le présent rapport. Les indicateurs à suivre seront :

- le nombre de PAP indemnisés;
- le nombre de personnes devant perdre leur activité génératrice de revenus et les modalités de reconversion socioprofessionnelle
- le nombre d'ayants droit et le nombre d'arbres (pour les pertes d'arbres) à vocation économique ;
- Nombre de plaintes enregistrées ;
- Etc.

•Chronogramme de mise en œuvre du PAR

Le chronogramme n'excédera pas trois mois et commencera au plus tard le 25 juillet 2016.

Etapes/Activités	1er mois				2ème mois				3ème mois			
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
Etape 1: Validation du PAR	■											
Etape 2: Dépôt d'un exemplaire du PAR auprès de l'administration locale		■	■									
Etape 3: Réunion d'information des PAP			■	■								
Etape 4: Signature de l'indemnisation indiquant le montant de la compensation, les objectifs de la compensation, les obligations des parties (affectées et projet)			■	■								
Etape 5: Remise de la compensation							■	■				
Etape 6: Libération des couloirs et clôture du dossier individuel quand les conditions sont estimées équivalentes à celles de leur ancien milieu de vie									■	■	■	■

•Date butoir

Le consultant a sensibilisé les populations à ne plus s'installer dans le couloir de la ligne électrique. Dès l'obtention du marché du PAR et conformément aux dispositions de la PO 4.12, la date butoir a été fixée au 27 juin 2016 correspondant à la fin de l'opération d'inventaire détaillé.

•Suivi et évaluation du PAR

Le suivi-évaluation relève de la responsabilité l'unité de coordination du PEEDU (UCP), des Directions Départementales des affaires Foncières ainsi que des autorités communales avec l'appui des consultants qui produiront un rapport de suivi chaque mois pendant au moins six (6) mois.

•Consultations publiques

De façon générale, les populations affectées par le projet perçoivent positivement le projet. Elles estiment qu'il constitue un facteur de développement et de progrès social pour le pays, car l'amélioration du taux d'accès à l'énergie favorise le développement de la population et attendent avec impatience le début des travaux.

Les craintes qui ont été exprimées par rapport au projet par les PAPs sont relatives aux exigences et modalités de compensation en cas de dégradation, à la durée des travaux qui risque d'accroître les nuisances et la détérioration du cadre de vie, à l'accentuation des problèmes de mobilité et d'accès aux activités implantées sur le long de l'emprise. En réponse à ces préoccupations soulevées par les PAP, le Consultant leur a expliqué leurs droits en matière de réinstallation ainsi que les options qui leur sont offertes par le projet (en nature, en espèces ou sous une autre forme). Globalement, toutes les PAP ont souhaitées être compensées en espèces.

•Estimation des dédommagements

Le coût de la compensation est de 36 067 528 FCFA comme l'indique le tableau ci-après :

• Estimation des dédommagements

Le coût de la compensation est de 36 067 528 FCFA comme l'indique le tableau ci-après :

N°	Rubriques	Coûts en FCFA	Source de financement
1	Coûts indemnisation		Etat de République du Congo
	Arbres	1 488 257	
	Domaines	24 800 404	
2	Coûts prises en charge de mise en œuvre du PAR acteurs	6 500 000	
3	Imprévu (10%)	3 278 867	
3	Total Global	36 067 528	

Conclusion

La mise en œuvre du PAR va nécessiter une mobilisation financière de 36 067 528 FCFA répartie comme suit :

N	Sujet	Données
1	Localisation du projet	Commune de Pointe Noire
2	Arrondissements traversés	N°1 Emery Patrice LUMUMBA, N°2 MVOU-NVOU, N°3 TIE-TIE, N°4 LOANDJILI, N°5 MONGO MPOUKOU
3	Budget de la mise en œuvre du PAR	36 067 528 FCFA
4	Budget des indemnisations	26 288 661 FCFA
5	Date butoir	27 juin 2016
6	Nombre de personnes affectées par le projet	213 pour les bâtis 18 pour les champs 323 pour les terrasses

Conclusion

La mise en œuvre du PAR va nécessiter une mobilisation financière de 36 067 528 FCFA répartie comme suit :

La consultation publique a permis de faire les recommandations suivantes :

- Informer et sensibiliser les parties prenantes sur les spécificités et les exigences des financements de la Banque Mondiale (OP 4.12).
- Impliquer les chefs de quartiers dans le l'information/ sensibilisation des populations riveraines ;
- Réaliser de façon diligente les travaux
- Eviter que les tranchées n'empiètent le domaine privé (Parcelles privées) ;
- Fermeture des tranchées dans des délais très courts et la remise en l'état immédiate ;
- Prise en charge de la fermeture des tranchées et la remise en l'état par l'entreprise.

Dans le cadre de l'optimisation du tracé des lignes électriques, le consultant propose le maintien du tracé optimisé qui a été approuvé par la SNE et le chargé du suivi environnemental du PEEDU. Il s'agit du prolongement de la tranchée commune à gauche de la RN1 afin de réduire les impacts négatifs sur les deux accotements de cette voie.

OPPOSITION

Le Rassemblement en conclave ce week-end

Les leaders de l'opposition radicale entendent se réunir pour peaufiner des stratégies et lever des options fondamentales à défendre dans la perspective de la convocation d'un nouveau dialogue plus inclusif.

Après avoir observé ses trois jours de « deuil national » en commémoration des victimes de la marche du 19 septembre, laquelle marche avait viré à l'affrontement entre manifestants et forces de l'ordre, le Rassemblement vient d'annoncer la tenue imminente d'un conclave qui réunira autour d'Étienne Tshisekedi, dans un lieu encore tenu secret, tous ses membres. Une date est même déjà avancée : le samedi 1er septembre. À l'heure où le dialogue politique de la cité de l'Union africaine bat de l'aile et qu'aucune perspective d'une reprise des travaux ne pointe à l'horizon, il appert que l'aile dure de l'opposition entend saisir cette opportunité pour donner de la voix.

Le moment est bien choisi, d'autant plus que les appels à l'inclusivité du dialogue ne cessent de se multiplier et que, de plus en plus, l'idée d'un deuxième round des né-

gociations fait du chemin. On parle d'un vrai dialogue inclusif à venir avec un facilitateur autre qu'Edem Kodjo. Face à cette perspective, le Rassemblement qui se dit toujours partant pour le dialogue à condition d'obtenir satisfaction de ses préalables, entend se réunir pour peaufiner des stratégies et lever des options fondamentales à défendre le moment venu. Il s'agira, en croire des indiscrets, de faire l'état des lieux de la situation politique du pays et, pourquoi pas, de réfléchir sur un avant-projet de compromis politique à soumettre à la critique dans l'hypothèse où se tenait effectivement le deuxième round du dialogue. Au cours du même conclave, il va sans dire que les participants évalueront leurs revendications par rapport au dialogue et redéfinir, au besoin, une nouvelle ligne directrice quant à leur perception de cet enjeu politique et aux éventuelles concessions à faire pour l'intérêt supérieur du pays. On attend aussi que le Rassemblement donne à leurs membres des directives claires sur les activités à mener jusqu'au 19 décembre marquant officiellement la fin du mandat constitutionnel du chef de l'État.

Alain Diasso

ÉVÈNEMENTS DES 19 ET 20 SEPTEMBRE

L'ONU réclame une enquête indépendante

Une enquête indépendante sur les récentes violences en RDC est nécessaire, selon la communauté des nations, afin d'éviter une aggravation de la crise entre pouvoir et opposition.

Les tristes événements des 19 et 20 septembre, qui ont eu lieu à Kinshasa sur fond de répression de la marche de l'opposition organisée à trois mois de la fin du mandat du président Joseph Kabila, étaient à l'ordre du jour au Haut-commissariat aux droits de l'homme (HCDH) à Genève le 27 septembre. Les dérapages ayant émaillé cette manifestation ont été largement commentés par les responsables onusiens chargés des droits de l'Homme qui, sans ambages, ont pointé la responsabilité des autorités de Kinshasa dans ce dossier.

La haute commissaire adjointe aux droits de l'Homme, Kate Gilmore, n'est pas allée de main morte pour stigmatiser la méthode forte utilisée par les forces de l'ordre qui ont fait, d'après le HCDH, quarante-neuf civils, cent-vingt sept blessés et quatre policiers tués. Dans son intervention, elle a notamment mis en relief le caractère prémédité de ce qu'elle considère comme une répression impliquant des jeunes payés pour perturber la manifestation. Aussi, pour éviter une aggravation de la crise entre pouvoir et opposition, Kate Gilmore suggère l'ouverture d'une enquête indépendante, transpa-

rente et crédible censée faire toute la lumière sur ces événements et traduire en justice les auteurs et instigateurs des violences.

Alors que le gouvernement se défend en appuyant l'intervention des forces de l'ordre obligées de disperser la manifestation qui prenait les allures d'une véritable insurrection, la responsable onusienne affirme, quant à elle, que « les forces de sécurité ont eu un recours excessif à la violence et aux armes ». Elle redoute, par ailleurs, « une crise à grande échelle » et appelle tous les protagonistes de la crise congolaise à réagir en faisant preuve de volonté politique pour éviter une aggravation de la situation. Réagissant aux propos de Kate Gilmore sur une chaîne périphérique, le ministre de la Justice, Alexis Thambwé Mwamba, invite à les relativiser. « Je pense que le haut-commissaire vise certainement un idéal. Mais je pense que par rapport à ce qui se passe dans d'autres pays voisins dans le continent, on ne peut pas dire que nous soyons un régime tout à fait répressif. Vous savez qu'ici on a plus de soixante chaînes de télévision et radios qui, à longueur de journée, insultent tout le monde, y compris le président de la République, son épouse et tous les ministres de la République. Dans d'autres pays, ces gens seraient embastillés. Ce n'est pas le cas. Pour des raisons diplomatiques, je ne peux pas décider », a-t-il déclaré.

A.D.

KONGO CENTRAL

Report de la campagne de vaccination contre la rougeole

Selon le programme élargi de vaccination (PEV) prévu initialement du 26 au 30 septembre dans les trente zones de santé du Kongo central, la campagne de vaccination contre la rougeole vient d'être reportée du 4 au 8 octobre.

À en croire le communiqué du PEV, les événements malheureux survenus à Kinshasa les 19 et 20 septembre qui ont endeuillé des familles seraient à la base de ce report. Toutefois, les préparatifs de cette campagne se déroulent bien. Le coordonnateur du PEV, le Dr Jean-Baptiste Mabunda, a indiqué qu'une séance de briefing des superviseurs provinciaux (techniques et en communication) était prévu pour le 27 septembre à Matadi. Ces superviseurs, une fois formés, seront déployés sur le terrain dans les différentes zones de santé du Kongo-central.

En RDC, la rougeole demeure l'une des causes de mortalité infantile. Les données de l'OMS démontrent qu'en 2014, on a recensé cent quatorze mille neuf cents décès par rougeole dans le monde, soit près de trois cent quatorze décès par jour. Cependant, grâce à la vaccination antirougeoleuse, les décès par rougeole dans le monde ont chuté de 79% entre 2000 et 2014.

En 2014, environ 85% des enfants dans le monde, contre 73% en 2000, ont reçu une dose de vaccin antirougeoleux avant l'âge d'un an, grâce à l'intervention systématique des services de santé. Entre 2000 et 2014, on estime que la vaccination antirougeoleuse a évité dix-sept millions de décès, faisant de ce vaccin le meilleur investissement dans la santé publique.

La rougeole est une affection due à un virus de la famille des paramyxoviridés. Le virus rougeoleux se transmet habituellement par contact direct ou par



Un enfant vacciné contre la rougeole

l'air, infectant les muqueuses puis se propageant dans tout l'organisme.

Le premier signe d'infection est, en général, une forte fièvre qui apparaît environ 10 à 12 jours après l'exposition au virus et persiste 4 à 7 jours. Au cours de ce stade initial, le tableau peut comporter une rhinorrhée, une toux, des yeux rouges et larmoyants et de petits points blanchâtres sur la face interne des joues. L'éruption apparaît plusieurs jours plus tard, habituellement sur le visage et le haut du cou. En trois jours environ, elle progresse pour atteindre les mains et les pieds. Elle persiste 5 à 6 jours avant de disparaître. On l'observe en moyenne 14 jours après l'exposition au virus, dans un intervalle de 7 à 18 jours. La vaccination permet de prévenir cette maladie.

Aline Nzuzi

CONFLITS FONCIERS

Les sites maraîchers en voie de disparition à Kinshasa

Dans un accès de colère, quelques paysans ont dénoncé une spoliation à grande échelle des terres agricoles de la ville au profit des lotissements sociaux, hôtels, églises, bars et kiosques qui poussent comme des champignons. En effet, depuis quelques années, la pression urbaine a poussé les maraîchers en dehors des limites de la capitale. Et cette perte des espaces dédiés à la production agricole a provoqué le ralentissement de leurs activités, y compris dans la périphérie de Kinshasa.

En RDC, explique l'Institut national de la statistique (INS 2015), plus de 70 % des actifs occupés sont employés dans l'agriculture, un quart dans le commerce ou les services, et moins de 5 % dans l'industrie. Le secteur agricole informel occupe jusqu'à 60 % de la main d'œuvre.

Avec ses 9 000 km² de superficie, la ville de Kinshasa est l'une des plus grandes agglomérations d'Afrique subsaharienne. Selon des études, Kinshasa arrachera le statut de ville la plus peuplée d'Afrique au cours des décennies prochaines. La ville donne un accès direct au principal marché de la RDC. Elle est aussi le principal marché des produits agricoles mais le secteur perd du terrain au regard des importations alimentaires massives et, surtout, des conflits fonciers. Cette situation a un effet démoralisateur sur les paysans qui se battent désormais pour survivre

à une disparition planifiée. Aujourd'hui, la ville n'arrive plus à garantir sa sécurité alimentaire. Il n'est pas étonnant que les experts placent le problème de l'accès à la terre comme l'un des enjeux importants de développement au même titre que l'accès au crédit d'investissement et la distribution de l'énergie électrique.

Dans plusieurs communes de la ville, les activités agricoles sont actuellement en baisse, et certains produits de base parmi les plus consommés comme les légumes vont connaître bientôt une véritable pénurie. Face à l'inaction des autorités nationales, des voix s'élèvent parmi les paysans pour dénoncer l'implication des autorités municipales et des chefs coutumiers dans la confusion qui règne actuellement. On parle d'une véritable chasse aux maraîchers dans certaines communes agricoles de Kinshasa. Des ordres d'évacuation des sites maraîchers ont fini par faire de ceux-ci des personnes indésirables, même pour les exploitants qui s'activent en toute légalité dans des sites maraîchers.

En son temps, le gouvernorat a pensé mettre en œuvre une politique d'import-substitution des matières premières qui contraindrait ainsi les industries implantées à Kinshasa à recourir aux intrants locaux. Il était question, par exemple, d'utiliser le maïs produit localement à la place du blé importé. Dans la savonnerie, c'était l'huile de palme locale qui devait être utilisée. Mais les résultats de-

meurent mitigés. L'idée de l'essor d'une véritable industrie-agroalimentaire recourant aux intrants locaux reste encore dans le stade de projet pour la ville. Pour autant, l'autorité urbaine reste convaincue que la relance du secteur agricole passera nécessairement par une réorganisation du circuit d'approvisionnement des industries, au-delà des questions pratiques liées à l'encadrement technique et bien entendu l'obtention du microcrédit.

Le financement agricole reste un des points majeurs. Beaucoup d'initiatives sont à encourager pour formaliser les activités agricoles à Kinshasa et dans le reste du pays, notamment la conception en cours d'une cartographie de la demande agricole. « Malgré une population rurale à 80 %, il est triste de constater que la part du secteur agricole n'a fait que baisser depuis l'indépendance », a déploré un paysan. On estime d'ailleurs à moins de 1 % le portefeuille des crédits alloués au secteur agricole par les banques du pays. Des institutions financières internationales comme l'IFC (Société financière internationale, une agence de la Banque mondiale) passent par les banques, les institutions de crédit, les programmes spéciaux et les cabinets spécialisés comme des intermédiaires pour atteindre des cibles, très souvent les PME. Si une mise à niveau des banques s'impose, il faut aussi penser à la création en RDC des banques spécialisées.

Laurent Essolomwa

DÉVELOPPEMENT DE LA RDC

Zacharie Kombe Mambembe Pero appelle à assainir la gestion du pays

Pendant que les politiques et la société civile s'empoignent pour la conquête du pouvoir d'État, cet analyste financier et journaliste indépendant va au-delà. Il propose d'attaquer le mal qui ronge la RDC, la mal gouvernance, par la promotion de la bonne gouvernance.

Dans une réflexion dont les Dépêches de Brazzaville ont eu copie sur ce que peut gagner la RDC au vu du changement de personnalités à la tête de la Banque africaine de développement (BAD), l'analyste financier et journaliste indépendant Zacharie Kombe Mambembe Pero note que les efforts de la RDC devront plutôt se concentrer sur la bonne gouvernance. L'exercice auquel s'est adonné ce chercheur congolais s'est appuyé sur le cahier des charges du nouveau président de la BAD. Mais Zacharie Kombe Mambembe a analysé aussi la situation de la RDC, au cours du passage du Rwandais Donald Kaberuka à la tête de l'institution financière africaine. « En effet, la feuille de route du successeur de Kaberuka semble, pour le moins que l'on puisse dire, ambitieux. Elle s'articule sur cinq points-clés que son auteur a appelé *High five* », a-t-il souligné, indiquant que ces points sont notamment l'alimentation, l'électricité, l'industrialisation, l'intégration et l'amélioration de la condition d'existence.

Se demandant ce à quoi pourrait correspondre l'état des lieux

de la RDC dans la chaîne des résultats obtenus dans le cadre de l'apport de la BAD, Zacharie Kombe Mambembe regrette déjà que, sous les deux mandats de Kaberuka, marqués par des gros investissements « *comme on en avait pas encore vu dans les domaines de l'eau et de l'électricité* », ce pays qui n'a pas manqué d'en bénéficier ne semble en avoir fait bon usage, « *si l'on se réfère aux résultats obtenus en la matière tels que rendus dans les rapports de deux enquêtes* ». L'analyste financier et journaliste congolais indépendant pointe ici du doigt les enquêtes démocratique et de santé de 2007 et 2014, où l'on peut observer que 40 % des Congolais n'ont toujours pas accès à l'eau potable, alors que 80 % de cette population n'ont pas accès à l'électricité. « *Qu'en serait-il alors de l'autonomie alimentaire en RDC ou de l'industrialisation alors que le secteur bénéficiera de 12 milliards de dollars de crédit d'investissement dans la même période ?* », s'est-il demandé.

Des pistes de solution

Prenant appui sur les contreperformances énoncées ci-haut ainsi que du classement récurrent de la RDC parmi les tout derniers pays dans les publications du Pnud sur l'évolution de l'indice de développement humain à travers le monde, Zacharie Kombe Mambembe Pero a pensé que les causes à la base de cet état des choses déplorable et persistant devrait faire l'objet d'une ré-



Zacharie Kombe Mambembe Pero/Photo Adiac

flexion nourrie et solide. Et, a-t-il soutenu, c'est dans la recherche des composants devant servir dans la thérapeutique contre le mal congolais. « *À ce sujet, nous n'avons pas voulu lancer ni attendre des colloques, ateliers et autres séminaires. Aussi bien comme contribution personnelle que comme invitation à des enrichissements plus pointus, nous*

nous sommes investis dans une analyse structurelle qui nous a conduits à identifier l'agent pathologique. C'est agent est de nature technique : la mal gouvernance », s'est-il justifié.

Pour cet analyste et chercheur, face à cette infection, il ne faut pas aller s'endetter encore à la Banque mondiale, ni de louer les services des coopérants étran-

gers non seulement parce que la cause est interne mais parce que la RDC dispose des textes légaux, des institutions, des compétences... Bref, de tous les composants à même de constituer une thérapeutique de gouvernance efficace et participative élargie au secteur privé comme gouvernance inclusive. Le manque d'argent, a-t-il soutenu, n'est pas parmi les causes, surtout structurelles, qui étranglent la gouvernance de la RDC. C'est plutôt, selon lui, sa gestion. Pour s'en convaincre, Zacharie Kombe Mambembe a pris en exemple des résultats obtenus par le Programme national multisectoriel de lutte contre le sida dans la lutte contre cette maladie, malgré les détournements constatés. Ceci serait, selon lui, une illustration et un exemple qui militent en faveur de la gouvernance inclusive. « *En effet, la prévalence de cette pandémie a pu être réfrénée en RDC comme on le sait. En conséquence, notre hypothèse pose qu'une action contre les antiviraux qui gangrènent l'administration de la RDC associant jusqu'au secteur privé aidera à décontaminer le pays de ce fléau de la mal gouvernance. Les bons résultats obtenus par la responsabilisation du secteur privé dans la lutte contre le VIH-sida en RDC devant faire cas d'école* », a-t-il insisté, prévenant qu'au cas contraire, l'émergence de la RDC à l'horizon 2030 risque d'aller rejoindre l'Objectif 80 du Zaïre.

Lucien Dianzenza

OMS

Plaidoyer pour une réponse multisectorielle à l'épidémie de choléra en RDC

Depuis que la ville de Kinshasa vit sous l'épidémie de choléra, le gouvernement et ses partenaires, notamment l'OMS, œuvrent dans la synergie pour empêcher sa propagation dans toute la ville de Kinshasa.

La lutte contre le choléra implique une approche multisectorielle en vue d'une réponse efficace. C'est à cette fin qu'une équipe de l'OMS RD Congo conduite par le Dr Allarangar Yokouidé, représentant résident de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), a été reçue en audience par Justin Kalumba Mwana Ngongo, ministre des Transports et des voies de communication. Cette audience fait suite à des lettres de plaidoyer envoyées par le représentant de l'OMS à plusieurs membres du gouvernement de la RDC, à savoir le vice-Premier ministre et ministre de l'Intérieur et de la Sécurité, le ministre des Mines, le ministre des Médias et de la Communication et le ministre

des Transports et des Voies de communication.

La situation épidémiologique du choléra, les facteurs favorisant de cette épidémie ainsi que les facteurs spécifiques de propagation liés au transport des personnes le long du fleuve Congo ont été au centre des discussions entre le ministre des Transports et le représentant de l'OMS en RDC. Le Dr Allarangar a fait savoir au ministre des Transports que le nombre de cas enregistrés dans les huit premiers mois de 2016 dépasse largement le total de cas notifiés pour toute l'année 2015 et le nombre de décès pour les huit premiers mois de l'année en cours dépasse déjà le double des décès rapportés en 2015.

Le représentant de l'OMS a indiqué que les conditions d'hygiène dans les ports le long du fleuve Congo ainsi qu'à bord des bateaux et baleinières favorisaient la contamination des voyageurs lors du transport avec des décès rapportés. Pour réduire le risque de propagation de cette maladie, des actions de sensibilisation des

armateurs et des usagers des embarcations sur le fleuve Congo ont été entreprises au cours de l'année 2015 avec l'appui des partenaires, mais, pense le Dr Ernest Dabiré, coordonnateur du Cluster Santé à l'OMS/RDC, elles doivent être redynamisées pendant cette période de l'épidémie. « Il s'avère aujourd'hui qu'un travail supplémentaire de mobilisation sociale et d'engagement des autorités, des armateurs et des voyageurs est plus que nécessaire, particulièrement en termes du renforcement des capacités du personnel navigant pour une meilleure prise en charge éventuelle des malades du choléra durant le voyage », a laissé entendre le Dr. Il a plaidé pour la présence dans les embarcations d'un kit de prise en charge initiale des cas suspects de choléra.

Pour la délégation de l'OMS, « l'appui efficace du ministère des Transports et des Voies de communication pour le renforcement des mesures de prévention et de contrôle du choléra dans les bateaux et les ports, la mobilisation

des acteurs du transport fluvial, la désinfection des embarcations et le contrôle sanitaire des voyageurs requièrent une attention particulière et soutenue pour prévenir la propagation à une large échelle de l'épidémie des provinces touchées vers Kinshasa et d'autres localités », a indiqué le Dr Dossou Vincent Sodjinou, gestionnaire de l'épidémie pour l'OMS en RD Congo.

Le ministre des Transports préoccupé

Le ministre des Transports et des Voies de communication s'est dit très préoccupé par l'ampleur de l'épidémie de choléra en cours le long du fleuve Congo, redoutant une large propagation à Kinshasa, ville de plus de 10 millions d'habitants. « Chaque fois qu'il y a un décès dû au choléra, a-t-il reconnu, c'est une question de préoccupation nationale. Avec ces chiffres de près de 600 décès sur les 20.000 cas enregistrés depuis le début de l'année en cours et, surtout, le doublement des cas et décès par rapport à l'année dernière, cela prouve à suf-

finance la gravité de la situation pour que des actions concrètes soient immédiatement entreprises », a-t-il poursuivi.

Sur le champ, le ministre des Transports a décidé de la convocation urgente d'une réunion des promoteurs des ports privés, des armateurs et conducteurs des bateaux et des baleinières pour une forte sensibilisation sur les mesures de prévention et de contrôle du choléra dans les lieux susmentionnés. « Certaines mesures dépendent d'autres ministères; il faut donc organiser urgemment une réunion interministérielle pour définir de manière cohérente les actions à mener et un budget circonstancié », a ajouté le ministre Justin Kalumba Mwana Ngongo. Il a également dit que son ministère allait appuyer « des équipes itinérantes de sensibilisation le long du fleuve Congo ainsi que l'opération d'identification des ports clandestins utilisés par les bateaux qui échappent au contrôle sanitaire ».

Aline Nzuzi

IFC

La semaine des cultures urbaines aura lieu du 1er au 8 octobre

Pointe-Noire passera une période chaude à partir du mois d'octobre avec l'organisation des manifestations dédiées à la semaine des cultures urbaines. Cette activité est organisée par l'Institut français du Congo (IFC) en partenariat avec les espaces culturels de la place.

Scène ouverte, atelier d'écriture, rencontre-débat, ciné-débat et concert s'inscrivent dans le registre de la manifestation culturelle. Une histoire ancienne qui se durcit du jour au jour entre l'IFC et les quartiers identitaires de la ville océane. Cette semaine des cultures urbaines démarrera, le 1er octobre, avec une scène ouverte au centre culturel des enfants, situé en plein cœur du quartier Mpaka, dans le sixième arrondissement. Il s'agira, en fait, du troisième et dernier volet des scènes ouvertes à la recherche des jeunes talents de la musique et de la danse hip-hop animée par le tandem Ame de Chacal. En première partie de cette journée, on retrouvera le concert de Mixton, un artiste de hip-hop, actuellement en



Le public au cours d'un spectacle à l'IFC Crédit photo

vogue et présent sur la scène urbaine. S'ensuivra ensuite celui du groupe Racines. Composé de trois artistes, le groupe Racines est un ensemble artistique ponténégrins qui existe depuis

1990. Sa musique est une fusion du hip-hop aux rythmes traditionnels et aux chants populaires du pays.

La rappeuse Casey sera également de la partie, elle va dé-

barquer dans la ville océane pour apporter sa touche à cette activité. Une chance également pour les jeunes ponténégrins de découvrir ses rimes cinglantes, son aisance littéraire et

son franc parler sans concession qui en font « un cas à part » dans le rap français. Casey animera les 3 et 4 octobre, un atelier d'écriture et donnera un spectacle à l'IFC pour le bonheur des Ponténégrins.

La journée du 5 octobre connaîtra une rencontre-débat sur le thème « Rap/Slam, une écriture comme les autres ? ». Et le 7 octobre, un ciné-débat autour de La haine de Mathieu Kassovits. La semaine des cultures urbaines prendra fin le 8 octobre à Mpaka avec l'organisation d'un concert hip-hop avec le collectif des rappeurs les « Ba Yayas ». Celui-ci est composé de Melos, Distroy, Jehf B, Dori, Duchel, Lyrical et Shaab Joe. Notons que ce concert sera précédé de la présence sur scène des lauréats des scènes ouvertes, à savoir STU Wandah et les danseurs de la Dream Team.

Hugues Prosper Mabonzo

INFORMER, ANALYSER, DIFFUSER, RAYONNER

L'agence d'information du Bassin du Congo
un acteur économique majeur à vos côtés

ÉCONOMIE
POLITIQUE
RÉFLEXIONS
SPORT
SOCIÉTÉ
*
ART, CULTURE, MEDIA
INTERNATIONAL



CONNECTEZ-VOUS

www.lesdepechesdebrazzaville.fr
www.adiac-congo.com



LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

CONTACTEZ
NOUS

84, boulevard Denis-Sassou-N'Guesso
Brazzaville - République du Congo
regie@lesdepechesdebrazzaville.fr



LIGUE DES CHAMPIONS

Dortmund frustre le Real, la Juve s'amuse (2^e journée)

Le Borussia Dortmund a frustré le Real Madrid, qui a mené deux fois (2-2), dans le choc de la 2^e journée de Ligue des champions, tandis que la Juventus s'est bien amusée chez un Dinamo Zagreb poreux (4-0).

Groupe E

Kamil Glik, à la dernière seconde, a arraché le nul pour Monaco face à Leverkusen (1-1). De quoi effacer le sourire de «Chicharito» («Petit Pois») qui croyait avoir fait chuter l'ASM chez lui en ouvrant le score. Un petit miracle pour Monaco, qui garde la tête du groupe après son succès inaugural à Wembley contre Tottenham (2-1). L'autre héros de la soirée monégasque c'est Danijel Subasic, avec un duel important

d'Hugo Lloris ont gagné à Moscou contre le CSKA (1-0, but de Heung-Min Son, 71e), et se relancent.

Classement

1) Monaco, 4 pts, 2) Tottenham, 3 pts, 3) Leverkusen, 2 pts, 4) CSKA, 1 pt

Groupe F

Deux fois le Real a mené au score. Deux fois Dortmund est revenu. L'équipe de Zinédine Zidane, tenante du titre, crut être bien partie avec un but de l'incontournable Cristiano Ronaldo, son 96e en Ligue des champions (plus que quatre donc avec la mythique barre des 100 que personne n'a atteint). Un mauvais dégagement de Keylor Navas, une erreur de Raphaël Varane, et Pierre-Eme-

première période (1-1).

Le défenseur international français a cru bien se rattraper ensuite en reprenant un ballon de Karim Benzema qui avait heurté la transversale (2-1, 68e). Mais ces diables d'Allemands sont encore revenus à la marque avec André Schürrle (2-2, 87e). Avec ce nul, le Borussia Dortmund reste en tête de poule avec la «Maison Blanche». Les deux favoris du groupe F se retrouveront pour la revanche dans la capitale espagnole, le 7 décembre pour le compte de la 6^e et dernière journée.

Dans l'autre match du groupe, c'est le Sporting, club formateur de CR7, qui a pris un avantage pour le repêchage en Europa League (promis au 3^e) en battant la Legia Varsovie (2-0). Bryan Ruiz et Bas Dost sont les buteurs aux 28^e et 37^e. E

Classement

1) Real, 4 pts; 2) Dortmund, 4 pts; 3) Sporting, 3 pts; 4) Legia, 0 pt

Groupe G

Le champion de Premier League vit cette saison un calvaire domestique, avec une peu glorieuse 14^e place. Mais en Ligue des champions, l'histoire est toute autre. Les «Foxes» de Claudio Ranieri caracolent toujours seuls en tête de leur groupe après leur succès (1-0) contre Porto, grâce à un but d'Islam Slimani (25^e). Pas vraiment une surprise : l'an-



Claudio Ranieri félicite l'Algérien Slimani, auteur du but de la victoire de Leicester contre Porto (Adrian DENNIS/AFP)

ancien attaquant du Sporting, durant ses trois saisons au Portugal, avait martyrisé Porto avec six buts en six matches. Il en avait même gagné un surnom, «Chasseur de Dragons», qui tient toujours (ce monstre de conte et légende est l'emblème de Porto). L'autre club qui se détache dans cette poule, c'est Copenhague, qui a piétiné le FC Bruges 4 à 0. Denswill a ouvert le score contre son camp (53^e), avant que Delaney (64^e), Santander (69^e) et Jorgensen (90^e) ne punissent le champion de Belgique en titre.

Classement

1) Leicester, 6 pts; 2) Copenhague, 4 pts; 3) Porto, 1 pt; 4) Bruges, 0 pt

Groupe H

Lyon était leader et ne l'est plus, battu (1-0) par le Séville du revenant Samir Nasri. Ce n'est pas

l'ancien joueur de Manchester City qui a fait mal aux Lyonnais, mais une autre ancienne connaissance de L1, Wissam Ben Yedder, passé cet été de Toulouse à l'Andalousie.

C'est mal parti pour l'OL, désormais 3^e du groupe après le facile succès de la Juventus contre le Dinamo Zagreb (4-0), décidément très faible. Miralem Pjanic, Gonzalo Higuain, Paulo Dybala et Dani Alves ont marqué pour la «Vieille Dame», qui rejoint Séville en tête.

Lyon doit récupérer son attaquant vedette Alexandre Lacazette, actuellement convalescent, après la trêve d'octobre : il a beaucoup manqué mardi soir en Espagne.

Classement :

1) Juventus, 4 pts; 2) Séville, 4 pts; 3) Lyon, 3 pts; 4) Zagreb, 0 pt

Camille Delourme



Duel de buteurs entre Pierre-Emerick Aubameyang et Raphaël Varane lors du nul entre le Real et Dortmund (Odd ANDERSEN/AFP)

remporté face à «Chicharito» en toute fin de première période. Dans l'autre match, les Spurs

rick Aubameyang a ruiné l'avance du Real Madrid en toute fin de

BULGARIE

Rahavi Kifoueti à la relance au Lokomotiv Gorna



Rahavi Kifoueti a signé pour une saison en faveur du Lokomotiv Gorna, actuelle lanterne rouge de première division bulgare (droits réservés)

Non conservé au Botev Plovdiv en mai dernier, Rahavi Kifoueti revient en Bulgarie : il a signé, la semaine dernière, un contrat d'un an avec le Lokomotiv Gorna, lanterne rouge de première division.

Le milieu offensif de 27 ans a été titularisé pour la première fois, lundi soir, lors de la défaite face au Levski Sofia (0-1). L'ancien Havrais devra dynamiser l'attaque du Lokomotiv qui n'a inscrit que 3 buts en 8 matches. L'an passé, il a cumulé 1 but et 2 passes décisives en 22 matches (championnat et coupe confondus).

Rapide et technique, Kifoueti devra donc apporter un peu de réalisme à son jeu pour permettre à Gorna de sauver sa place en 1^{re} division : pas si simple avec seulement 2 points au compteur et déjà 13 longueurs de retard sur la 8^e place, synonyme de play-offs.

C.D.

ROUMANIE

Bernard Itoua Onanga signe pour un an en faveur du Gaz Metan Medias

Sans club depuis la fin de son contrat à Platania, Bernard Itoua Onanga a retrouvé un challenge en s'engageant, mardi soir, en faveur du Gaz Metan Medias, actuel 7^e du championnat de Roumanie (après 10 journées). Le défenseur de 28 ans devra sécuriser la défense du promu, qui a encaissé 12 buts (pour 11 marqués).

Cet été, l'ancien Auxerrois avait joué plusieurs matches avec l'équipe de l'UNFP (qui permet aux joueurs sans club de se montrer), sans succès. La solution est finalement venue de Roumanie, où son nouvel agent, Sendo N'Kololo, a de nombreux contacts. C'est donc un retour en Europe de l'Est, après le Litex Lovex en 2011-



Bernard Itoua présente son nouveau maillot en compagnie de son agent, Sendo N'Kololo (droits réservés)

2012. Reste à savoir quand l'international congolais fera ses débuts : malgré l'entretien individuel des dernières semaines, il n'est pas encore physiquement compétitif.

Bernard Itoua, qui a auparavant évolué en Israël (28 matches de 1^{re} division), Allemagne (20 matches de 3^e division), Bulgarie (21 matches de 1^{re} division et 2 matches de Ligue Europa) et Grèce (37 matches de 1^{re} division). Formé à Auxerre (2 matches de Ligue 2), compte une ligne à son palmarès : la Coupe d'Israël 2013.

C.D.

FOOTBALL

Les résultats des Diables rouges et des Congolais de la diaspora en Europe (Angleterre)

Angleterre, 10^e journée, 2^e division

Deuxième but de la saison pour Prince Oniangué, qui égalise pour Wolverhampton sur le terrain de Wigan. Remplacé à la 77^e, alors que le score était d'un but partout, l'ancien Rémois assiste du banc au deuxième but des Latics. Quinzième avec 15 points, les Wolves concèdent ainsi leur 3^e défaite de la saison.

Angleterre, 10^e journée, 4^e division

Amine Linganzi est resté sur le banc, lors de la défaite de Portsmouth à Blackpool (1-3). Avec ce revers, le 3^e de la saison, Pompey recule à la 4^e position avec 17 points.

C.D.



Prince Oniangué marque son 2^e but de la saison, mais Wolverhampton s'incline à Wigan (droits réservés)

JO DE RIO

Franck Elemba encouragé par le CNOSC

À l'occasion d'une cérémonie organisée à son honneur par le Comité national olympique et sportif congolais (CNOSC), l'athlète congolais s'est dit prêt à relever le défi de gagner les médailles dans les prochaines compétitions, notamment les Jeux Olympiques de 2020.

La prestation de Franck Elemba aux derniers Jeux Olympiques de Rio n'a pas laissé indifférent le Comité national Olympique et sportif congolais. L'athlète congolais a disputé la finale du lancer du poids puis a manqué de justesse la médaille de bronze, en terminant 4e derrière les Américains Ryan Crouser, Joe Kovacs et l'Australien Tomas Walsh. L'on retiendra surtout son jet de 21 mètres et 20 centimètres. Le CNOSC lui a rendu hommage le 27 septembre à Brazzaville, qualifiant ses performances d'un « authentique exploit ». « À Rio, nous avons suivi d'abord avec beaucoup de bonheur et ensuite avec beaucoup d'anxiété les jets qui se faisaient. Et quand on arrivait au dernier lancer, on s'est dit ça y est, on va avoir une médaille et puis... c'est le sport. Il (Franck Elemba) a été dépassé de quelques centimètres. C'est



Photo de famille de Franck Elemba avec les membres du CNOSC (Adiac)

véritablement un exploit. C'est un authentique exploit que de voir notre athlète

participer à une finale et se comporter de la manière dont il a fait », a souligné Raymond Ibata. Le président

nir l'athlète puisse toucher à son but : celui de gagner les médailles. « Ce travail qui a été fait doit se poursuivre.

quoi pas à la deuxième ou la première marche. On va tous se battre pour ça, nous, dans la sphère qui est la nôtre et vous dans la sphère qui est la vôtre pour que le travail soit fait correctement », a-t-il déclaré.

Franck Elemba s'est dit fier de constater que la nation suivait de loin ses prestations à Rio. « Le pays reconnaît ce que j'ai fait ». Il a, d'ailleurs, promis donner le meilleur de lui-même pour relever le pari de gagner des médailles. « Je remercie le comité olympique d'avoir accompagné tous les athlètes aux jeux olympiques avec l'aide du gouvernement. Je le remercie encore d'avoir organisé cette réception en mon honneur. On peut tout dire déjà avec cette réception que, dans quelques années, une médaille d'or pourrait arriver. Et tout ça fait partie de l'encouragement du travail à suivre. On sera obligé d'aller chercher cette première place au niveau mondial ou olympique », a promis l'athlète.

James Golden Eloué

du CNOSC a exhorté Franck Elemba à l'effort pour que dans les compétitions à ve-

Là, nous sommes sur la 4^e marche, nous voulons que demain nous soyons pour-

ISRAËL

Le Nobel de la paix Shimon Peres est mort

Une vague d'hommages venus du monde entier a déferlé sur Israël à la mémoire du prix Nobel de la paix et ancien président israélien Shimon Peres, figure historique décédée dans la nuit à l'âge de 93 ans dans un hôpital de la banlieue de Tel-Aviv.

« Nous disons aujourd'hui, avec un profond chagrin, adieu à notre père chéri, le neuvième président d'Israël Shimon Peres », a dit, les larmes aux yeux et au nom de tous les enfants, son fils Chemi à la meute des journalistes accourus à l'hôpital Tel-Hashomer de Ramat Gan après l'annonce de sa mort.

M. Peres s'est éteint dans son sommeil vers 3H00 (0H00 GMT) des suites d'un accident vasculaire et cérébral, a dit à l'AFP son médecin personnel et gendre Rafi Walden. « Shimon Peres nous a quittés sans souffrir », a-t-il dit plus au tard aux journalistes. Il a succombé entouré des membres de sa famille, selon un proche. Avec Shimon Peres disparaît le dernier survivant de la génération des pères fondateurs de l'Etat d'Israël. il était aussi le dernier des trois récipiendaires du Nobel de la paix récompensant en 1994 « leurs ef-



forts en faveur de la paix au Moyen-Orient », concrétisés un an plus tôt par le premier accord d'Oslo jetant les bases d'une autonomie palestinienne et offrant l'espoir d'un règlement du conflit israélo-palestinien: le Premier ministre israélien Yitzhak Rabin a été assassiné en 1995 et le dirigeant palesti

Avec AFP

CAN GABON 2017

La composition des chapeaux dévoilée

Le tirage au sort de la Coupe d'Afrique des nations Gabon 2017 aura lieu le 19 octobre à Libreville. Le 27 septembre, le Comité exécutif de la Confédération africaine de football, a approuvé la procédure pour la constitution des groupes de la CAN Total 2017.

Quatre chapeaux ont été constitués. Gabon, Côte d'Ivoire, Ghana et Algérie sont dans le chapeau 1. Tunisie, Mali, Burkina Faso, RD Congo dans le deuxième chapeau. Cameroun, Sénégal, Maroc, Egypte dans le troisième et Togo, Ouganda, Zimbabwe, Guinée-Bissau dans le dernier chapeau.

Selon la CAF, le Gabon pays organisateur de la compétition sera logiquement dans le groupe A et la Côte d'Ivoire, vainqueur de la dernière édition dans le groupe C. Le Ghana

et l'Algérie se soumettront à la loterie. « La première équipe tirée sera B1 et la dernière, D1 ». Le tirage suivra ensuite son cours normal dans les autres chapeaux. « Dans le chapeau 2, la première équipe tirée sera A2, la deuxième B2, la troisième C2, la quatrième D2. Dans le chapeau 3, la première équipe tirée sera A3, la deuxième B3, la troisième C3, la quatrième D3. Dans le chapeau 4, la première équipe tirée sera A4, la deuxième B4, la troisième C4, la quatrième D4 ». Les critères retenus pour déterminer ces chapeaux tenaient, entre autres, compte des points obtenus lors des trois dernières éditions de la CAN, des performances réalisées lors des éliminatoires des trois dernières éditions, ainsi que d'autres.

J.G.E.

Mario Balotelli vers la résurrection

A Nice le talent du « grand Mario » a déjà conquis le public. En Italie, on parle de nouveau de lui donner sa chance en sélection nationale.

Jamais auparavant la presse italienne, spécialisée en sport ou non, ne s'était autant intéressée au championnat de France de football que maintenant. Et surtout, il est curieux de lire chaque fois dans un coin de Une les performances d'une équipe comme celle de Nice, qui ne suscitait pas plus que cela l'intérêt des passionnés du ballon rond en Italie. C'est que tout le monde a réentendu parler d'un certain Mario Balotelli.

L'enfant terrible du calcio a été cédé à Nice, un peu comme on se débarrasse de la poussière d'un tapis usé dans la cour du voisin. Mais voilà : loin de faire de la figuration Mario Balotelli, que beaucoup du côté de Milan

avaient enterré un peu vite, a repris vigueur et talent. En un peu moins de deux mois dans ce club il y a marqué 4 buts, soit plus qu'il n'en avait marqué en plus d'une saison au Milan AC. Alors, le « Grand Mario » est-il de retour ?

Les conversations de bar à Milan comme à Rome sont redevenues conciliantes à propos du jeune prodige italien d'origine ghanéenne. Des bruits qui sont apparemment parvenus aux oreilles du sélectionneur Giampiero Ventura. Balotelli a reçu une pré-convocation pour les matches de l'équipe d'Italie des 6 et 9 octobre contre l'Espagne et contre la Macédoine. Ils entrent dans le cadre des éliminatoires de la Coupe du monde de football de 2018.

Lucien Mpama